

Publié le 18/09/2023



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN  
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Réf - n° B043\_2023**

**OBJET : Renouvellement du projet pluriannuel de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) "Les bout'en train" - Service commun Petite Enfance - Pôle de proximité de Douve et Divette**

**Exposé**

Le Relais Petite Enfance (Rpe) « Les bout'en train » est géré dans le cadre du service commun Petite Enfance du Pôle de proximité de Douve et Divette.

En tant que service de référence de l'accueil du jeune enfant, pour les parents et les professionnels, le Rpe bénéficie d'un accompagnement méthodologique, technique et financier de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), sous condition de validation du projet de fonctionnement du service par le conseil d'administration de la CAF ou son instance délégataire.

Le projet pluriannuel de fonctionnement actuel, signé pour la période 2020-2023, arrive à échéance. Aussi, un nouveau projet pluriannuel a été élaboré en concertation avec la CAF de la Manche.

Ce nouveau projet pluriannuel de fonctionnement intègre le bilan du projet de fonctionnement 2020-2023 du Rpe, le diagnostic territorial et l'évolution des missions des Rpe, telles que définies dans la réforme des modes d'accueil du jeune enfant et l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

Il s'agit ainsi de renforcer le rôle des Rpe en tant que service de référence du jeune enfant et d'enrichir leurs missions d'information et d'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil individuel.

Dans la poursuite de cet objectif, le nouveau projet de fonctionnement introduit la mission renforcée de guichet unique du Rpe « Les bout'en train », dès lors positionné localement comme unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire.

Le projet pluriannuel de fonctionnement du Rpe, joint à la présente décision, a été présenté et approuvé par le groupe de travail et la commission de territoire service commun du Pôle de proximité de Douve et Divette réunis en date du 20 juin 2023.

Il sera transmis à la CAF pour validation finale et mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024 pour une durée maximale de 5 ans.

## **Décision**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** la convention de création du Service commun de Pôle de Proximité de Douve et Divette en date du 30 janvier 2019 et son avenant n°1 en date du 31 décembre 2022,

**Vu** l'avis favorable de la commission de territoire service commun du Pôle de proximité de Douve et Divette du 20 juin 2023,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :**

(Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Valider** le projet pluriannuel de fonctionnement du Rpe « Les bout'en train » du Pôle de proximité de Douve et Divette,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
14 SEPTEMBRE 2023**

Le jeudi 14 septembre Deux Mille Vingt Trois, à 13 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la Ferme de Bouillon, 50340 BRICQUEBOSQ, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

**A l'ouverture de séance**

**Présents** : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B034\_2023), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B039\_2023, B044\_2023, B045\_2023 et B046\_2023), Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B036\_2023 et B037\_2023), Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B035\_2023), Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B044\_2023), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035\_2023 et B036\_2023), Monsieur Daniel DENIS, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B039\_2023), Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034\_2023, B035\_2023, B036\_2023, B037\_2023 et B038\_2023), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034\_2023, B035\_2023, B036\_2023, B037\_2023, B038\_2023 et B039\_2023), Madame Manuela MAHIÈRE, Monsieur David MARGUERITTE, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B047\_2023), Madame Odile THOMINET (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035\_2023, B036\_2023, B037\_2023 et B038\_2023), Monsieur Emmanuel VASSAL

**Excusés** : Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230918-B043\_2023-AR



# PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : .....

Gestionnaire du relais petite enfance : .....

Période contractuelle : .....



Équipement financé par la Cnaf



# Projet de Fonctionnement

Territoire concerné par le projet : **Pôle de proximité de Douve et Divette.**

Nom du gestionnaire : **Communauté d'Agglomération Le Cotentin, Pôle de proximité de Douve et Divette, Services Communs.**

Nom de la personne en charge de l'animation de la démarche d'évaluation de ce projet et de la formalisation de ce document : **Anne-Sophie GAIN**

Période contractuelle du **01/01/2024** au **31/12/2028**

**Création**     **Renouvellement**     **Prolongation**

Dossier complété le :

.....

Signature et cachet du gestionnaire :

.....



# SOMMAIRE -

.....	1
Projet de Fonctionnement .....	2
PREAMBULE.....	4
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance .....	5
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet.....	7
2.1. Les moyens humains : .....	7
2.2. Le planning et les actions : .....	8
2.3. Les locaux .....	10
2.4. Le matériel.....	12
3. Le contexte et diagnostic territorial du Relais.....	13
4.L'évaluation du projet de fonctionnement .....	20
5. La formalisation du projet .....	49
5.1. L'information et l'accompagnement des familles.....	49
➤ Thème 1-1 : Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire : 49	
Mission renforcée 1 : Le guichet unique d'information : .....	57
➤ Thème 2-1 : Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels : 59	
➤ Thème 2-2 : Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur : .....	62
5.2. 5.1. L'information et l'accompagnement des professionnels.....	64
➤ Thème 1-1 : Informer les professionnels sur le métier : .....	64
➤ Thème 1-2 : Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr : .....	66
➤ Thème 1-3 : Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels : ....	68
➤ Thème 2-1 : Organiser des ateliers d'éveil : .....	70
DIAGNOSTIC.....	70
DIAGNOSTIC.....	73
➤ Thème 3-1 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels : .....	76
DIAGNOSTIC.....	76
➤ Thème 3-2 : Promouvoir le métier d'assistant maternel : .....	77
DIAGNOSTIC.....	77

## PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels<sup>1</sup> de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

---

<sup>1</sup> selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

# 1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

<b>Nom du relais : Relais petite enfance Les Bout' en train</b>	
Adresse administrative : 85 Route de l'Oraille, 50690 MARTINVAST	
Numéro(s) de téléphone : 02.33.03.07.47.	
Adresse email : <a href="mailto:rpe.douvedivette@lecotentin.fr">rpe.douvedivette@lecotentin.fr</a>	
Date de création : 01/10/2003	

<b>Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Le Cotentin</b>	
Nature juridique : EPCI	
Adresse : Hôtel de l'Atlantique, rue Dom Pedro, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Peggy LEMENUEL	
Coordonnées de contact : ✉ <a href="mailto:peggy.lemenuel@lecotentin.fr">peggy.lemenuel@lecotentin.fr</a> / ☎ 02.33.52.52.56	

<b>Communes et intercommunalités couvertes par le relais</b> 73 km <sup>2</sup> , 8639 habitants (données 2018)
COUVILLE
HARDINVAST
MARTINVAST
NOUAINVILLE
SAINT-MARTIN-LE-GREARD
SIDEVILLE
TEURTHEVILLE-HAGUE
TOLLEVAST
VIRANDEVILLE





Communes couvertes par le relais petite enfance Les Bout'en train de Douve et Divette.

PROJ

## 2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

### 2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	GAIN Anne-Sophie		
Date d'embauche	11/2019		
Formation initiale	Educatrice de Jeunes Enfants		
Expérience(s) professionnelle antérieure	Multi-accueil RPE Crèche familiale Halte-garderie		
Durée de travail hebdomadaire au Relais	35 heures 1 ETP		
Formation continue envisagée	Oui		

**Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement. (En pièces-jointes)**

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

.....

.....

*Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.*

Autres personnels du relais			
Fonction	Agents support administratif (comptabilité, RH, marchés publics, direction générale)		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	16,84% d'un ETP 5h53		

## 2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet en <i>période scolaire</i>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	<i>Horaires</i>	8h30-12h30	8h-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	Fermé
	<i>Activités</i>	Matinée d'éveil	Matinée d'éveil en itinérance 2 sem. /3 ou temps administratif	Permanence accueil du public, avec ou sans RDV	Matinée d'éveil	Matinée d'éveil en itinérance 2 sem. /3 ou temps administratif	
Après - midi	<i>Horaires</i>	13h30 - 16h30	13h30 - 17h30	13h30 -16h30	13h30 -18h	13h30 -16h	Fermé
	<i>Activités</i>	Accueil sur RDV/ Echanges partenaires/ Réunions possibles	Accueil sur RDV/ Echanges partenaires/ Réunions possibles	Temps administratif	Accueil sur RDV	Temps administratif	
Total heures		7h	8h30	7h	8h30	6h30	37h30*

\*Temps de travail 35h hebdomadaires pour 37h30 effectuées les semaines travaillées + 15 RTT/an.

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet en période de vacances scolaires							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	8h30-12h30	8h-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	Fermé
	Activités	Accueil sur RDV ou temps administratif	Accueil sur RDV ou temps administratif	Permanence accueil du public, avec ou sans RDV	Accueil sur RDV ou temps administratif	Accueil sur RDV ou temps administratif	
Après - midi	Horaires	13h30 - 16h30	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30	13h30 - 18h	13h30 - 16h	Fermé
	Activités	Accueil sur RDV/ Echanges partenaires/ Réunions possibles	Accueil sur RDV/ Echanges partenaires/ Réunions possibles	Temps administratif	Accueil sur RDV	Temps administratif	
Total heures		7h	8h30	7h	8h30	6h30	37h30*

\*Temps de travail 35h hebdomadaires pour 37h30 effectuées les semaines travaillées + 15 RTT/an.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	7h45	20.67
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	7h45	20.67
Temps collectifs et animations en présence des enfants	12h	32
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	6h	16
Autre(s) (préciser) : Veille réglementaire, réunions partenariales...	4h	10.66

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI  NON

Le Rpe était habilité depuis 2014, des demandes ont été traitées jusqu'en 2021. Suite au besoin de modifications des coordonnées de contact du relais (changement d'adresse mail), une demande de modification a été faite auprès de la technicienne CAF en octobre 2022. A cette date, le Rpe ne figure plus dans le back office des Rpe habilités. Une demande de renseignements a été complétée et renvoyée afin de permettre la mise à jour des coordonnées et la réhabilitation du Rpe.

## 2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI  NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	x	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : <a href="#">Pôle Petite Enfance Les Bout' en train de Douve Divette</a>	x	
... a une signalétique	x	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	x	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	x	
... dispose d'une salle de réunion ( <a href="#">permettant l'accueil d'un petit nombre</a> )	x	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	x	
... autre : <a href="#">décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...) Parking, salle d'attente (mutualisée avec la PMI), rangement poussettes et cosys, petite cour extérieure, bac potager.</a>	x	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

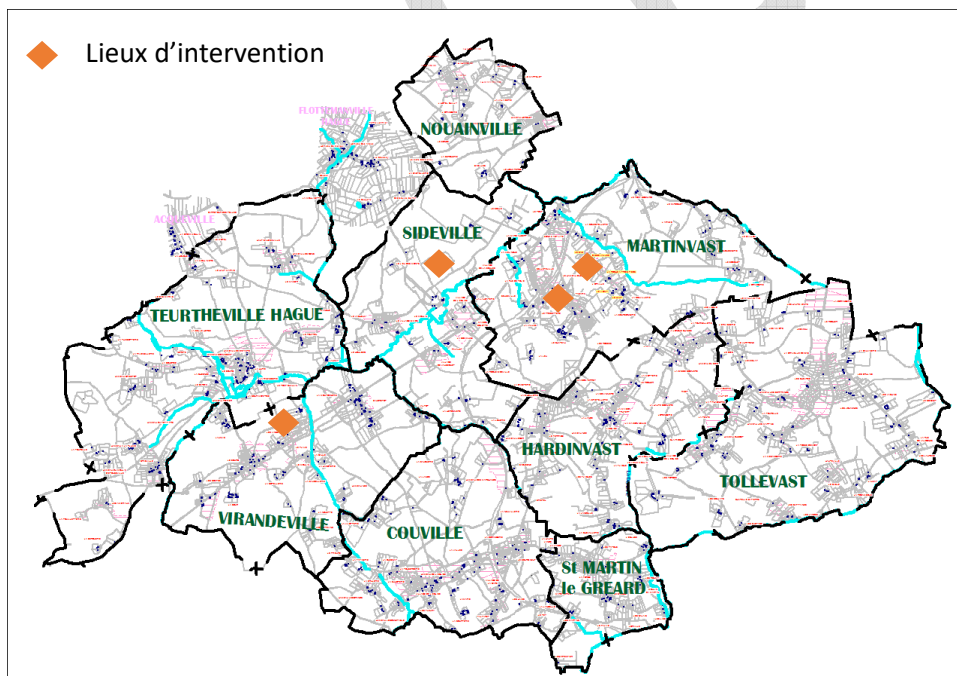
[Mise à disposition par les communes de salles de réunions ou de salles des fêtes et salle du conseil du pôle de proximité permettant l'accueil d'un plus grand nombre de participants \(réunions d'informations, conférences, réunions partenariales, analyses de pratiques\).](#)

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI  NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
VIRANDEVILLE	Salle des fêtes, 53 Le Bourg.	Animation
MARTINVAST	Salle Saint- Sébastien, 24 rue de la Croix Pinel.	Animation et réunions d'information
MARTINVAST	Salle de réunion du pôle de proximité de Douve et Divette, 4 rue Charles Delauney, Z.A. Le Pont.	Réunions d'information Conférences
MARTINVAST	Bibliothèque municipale, 3 Place de Pourtalès.	Animation
MARTINVAST	EHPAD Elisabeth de Surville 9 Bis Bellefeuille la Poste, 50690 Martinvast	Animation
SIDEVILLE	Salle de convivialité, La Commune.	Analyse de pratique
CHERBOURG-EN- COTENTIN	Ludothèque de Tourlaville, rue de la Moignerie.	Animation

\*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)





## 2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable		X
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable		X
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles

.....

PROJET

### 3. Le contexte et diagnostic territorial du Relais

Décrire l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

**1er octobre 2003 : création du RAM intercommunal** géré par la commune de **Martinvast**. Il regroupe initialement 8 communes de Douve Divette, exclusion faite de Tollevast, rattaché à la commune urbaine de La Glacerie. **Convention entre ces 8 communes de la Communauté de Communes de Douve et Divette (CCDD)** qui participent au financement au prorata de leur nombre d'habitants (Couvillie, Hardinvast, Martinvast, Nouainville, Saint-Martin-le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Virandeville). Le choix de l'implantation sur la commune de Martinvast est cohérent avec un projet global d'aménagement du territoire de Douve et Divette conjuguant zones d'habitat, commerces, services et équipements publics. Ce service mutualisé répond aux besoins de jeunes ménages en forte croissance et est situé sur un axe de mobilité stratégique adapté aux habitudes des jeunes actifs dont la majorité travaille en dehors du territoire.

**Avril 2006 : Déménagement** du relais dans un local réhabilité dans le bourg de Martinvast.

**1er janvier 2012** : transfert de la compétence relative aux actions en faveur de la petite enfance et donc du RAM, à la CCDD. Dans le même temps, le périmètre du RAM est étendu à l'ensemble des 9 communes de Douve et Divette, avec l'intégration de la commune de Tollevast. Soit 22 assistantes maternelles en plus (122 assistantes maternelles agréées indépendantes). Déménagement dans les locaux de la Communauté de Commune de Douve et Divette.

**Août 2014** : déménagement du RAM et **intégration à une structure petite enfance** après achèvement des travaux. Le service Petite enfance se compose depuis cette date, d'un RAM et d'un EAJE.

L'intégration du RAM dans de nouveaux locaux permet une meilleure visibilité du service, faisant désormais partie du **pôle petite enfance Les Bout 'en train**, clairement identifié. Le RAM dispose ainsi de locaux neufs et plus adaptés, notamment d'un bureau d'accueil garantissant la confidentialité, d'une salle d'attente et d'une salle d'activité mutualisée avec la crèche.

**1er janvier 2017** : création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin regroupant 9 Communautés de communes dont celle de Douve et Divette ainsi que 2 communes nouvelles (Cherbourg En Cotentin et la Hague).

De par sa taille, la Communauté d'Agglomération qui regroupe initialement 132 communes, va pouvoir développer de grands projets et démultiplier les actions de développement à grande échelle tout en garantissant la proximité.

Pour cela, des commissions de territoire ont été instaurées à l'échelle des Pôles de Proximité.

**Le RAM est ainsi géré par la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui a la compétence petite enfance, via le Pôle de Proximité de Douve Divette.

**1er janvier 2019** : suite à la décision du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Cotentin, **la compétence petite enfance est restituée aux communes**. Les communes du territoire de Douve et Divette décident de maintenir une gestion collégiale de cette compétence par la création d'un **service commun**.

**2021** : Le *Relais Assistants Maternels* devient le *Relais Petite Enfance* suite à l'ordonnance relative aux services aux familles du 19 mai 2021 et est reconnu en tant que « **service de référence de l'accueil du jeune enfant** pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel ». Ce nouveau nom a pour ambition d'apporter davantage de cohérence et de visibilité sur les territoires, par rapport aux missions des relais. Cela conforte également la collaboration déjà existante avec la crèche Les Bout 'en train de Douve Divette.

PROJET

Décrire le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

#### Démographie :

Le territoire de Douve et Divette fait figure d'exception au sein de l'agglomération du Cotentin avec une population en augmentation continue, notamment des jeunes ménages avec enfants (1). Des projets de construction de logements sont en cours et encore à prévoir sur les années à venir (2). Ainsi, si le futur SCOT et le plan local d'urbanisme de Douve et Divette intègrent une limitation de l'extension urbaine et des constructions, le contexte démographique à venir sur Douve et Divette reste positif et l'arrivée de nouvelles familles avec enfants, nécessitant équipements et services, notamment pour l'accueil des jeunes enfants, sont à intégrer dans la politique Petite Enfance locale et le projet pluriannuel du RPE.

#### Offre d'accueil :

Le territoire de Douve et Divette bénéficie de modes d'accueils variés et conséquents avec un taux de couverture global de 84.6 % en 2020. En 2022, le territoire dispose d'1 crèche pour un agrément de 27 places, 3 MAM et 114 AM dont 89 en activité.

Toutefois, le nombre de places d'accueil, au regard de l'évolution du nombre d'AM agréées en activité, tend à baisser de manière continue. En effet, le nombre de renouvellement d'AM agréées sur le territoire ne compense pas totalement les cessations d'activité, notamment liées à des départs en retraite (3).

Le territoire connaît donc déjà une tension entre l'offre et la demande d'accueil, tension que les évolutions démographiques devraient accentuer quelques années encore.

#### Enjeux :

Cette tension entre l'offre et la demande de place d'accueil, dont témoignent les listes d'attente à la crèche et auprès des AM du territoire, impacte les familles en les limitant dans le choix du mode de garde voire dans l'accès à l'emploi (difficultés d'insertion professionnelle, congés parentaux rendus nécessaires dans l'attente d'un mode de garde). La pénurie de l'offre d'accueil se fait particulièrement sentir pour les accueils atypiques : horaires décalés, accueil d'enfants en situation de handicap et accueil périscolaire.

Dans ce contexte, il importe :

- de maintenir le nombre de places d'accueil individuel sur le territoire notamment en œuvrant à la promotion du métier d'AM afin de susciter de nouvelles vocations, en informant et en accompagnant les futurs professionnels,
- de valoriser l'accueil individuel auprès des familles en expliquant les avantages de ce mode d'accueil et la professionnalisation des AM,
- d'accompagner les projets de MAM sur le territoire, en particulier ceux avec ouverture aux horaires atypiques,
- de développer la réflexion autour de l'accueil des 3-4 ans.

(1) Chiffres INSEE – Population Douve et Divette : 8 639 habitants en 2018 / 8 840 habitants en 2020.

(2) Projets de construction de logements :

- lotissement en construction de 80 maisons à Martinvast,
- 46 constructions à Virandeville,
- 16 lots à construire sur Teurthéville-Hague,
- 24 projets de construction en cours à Tollevast,
- projet d'une 40aine de logements à Hardinvast.

(3) Age moyen des AM : 46.98 ans en 2022 sur le territoire de Douve et Divette, 53.7 ans à Virandeville et 54.71 ans à Hardinvast

Décrire la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

L'agglomération du Cotentin et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Manche ont signé en 2021, une Convention Territoriale Globale (CTG) devant permettre le développement équilibré, efficace et coordonné des services aux familles sur l'ensemble du territoire.

La réflexion autour du CTG s'est appuyée sur une étude diagnostique partagée et concertée entre élus et techniciens des services aux familles, communes, pôles de proximité, agglomération et partenaires, dans le but de déterminer un socle minimal de services dans les grands domaines que sont la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

Le territoire de Douve et Divette a investi et poursuivi cette démarche avec la constitution d'un comité de pilotage local pour le développement des services aux familles et de plusieurs groupes de travail thématiques (ALSH, Jeunesse, vie associative et bénévolat).

Concernant le domaine de la Petite Enfance, plusieurs orientations et priorités d'actions ont été définies, en adéquation avec les résultats de l'étude diagnostique et le nouveau référentiel des RPE :

- **renforcer le RPE de Douve et Divette dans sa position de guichet unique** pour les demandes d'accueils. Pour cela, il s'agit :

↳ D'accroître la visibilité du RPE par des actions de communication auprès des mairies et des familles (information auprès des élus en comité de suivi, en commission de territoire, en groupe de travail, flyer de présentation en mairie et dans les bulletins municipaux, ...),

↳ De faciliter pour les parents, l'accès aux informations sur les modes d'accueil, les places disponibles avec notamment la tenue de fiche d'accueil individuelle pour chaque AM du territoire en précisant les accueils proposés (horaires atypiques, périscolaires, ...),

- **conforter le RPE dans son rôle de lieu ressources** tant pour les familles que pour les professionnels avec l'organisation de réunions d'information, travaillées en réseau ou en partenariat, et proposées sur différents sites du territoire de Douve et Divette ou de l'agglomération (réunions sur le cadre juridique à destination des parents ou des AM, réunions sur la retraite, journées publiques sur des thématiques spécifiques comme le sommeil, le langage, ...),

- **développer les actions participant à la professionnalisation des AM** avec une veille active sur les formations à destination des AM, une collaboration avec la crèche pour permettre l'accueil des enfants pendant les formations des AM et ainsi faciliter leurs départs en formation, ou encore la mise en place de séances d'analyse de pratique pour les AM. Une attention particulière est également portée aux ateliers d'éveil proposés aux AM et à leur accessibilité (garantir l'équité d'accès aux ateliers).

Et en parallèle,

- **encourager les actions de promotion et de valorisation du métier d'AM** à l'échelle de l'agglomération du Cotentin et/ou en lien avec Cherbourg-En-Cotentin (participation aux forums de la petite enfance, ...),

- **mener une réflexion spécifique sur la question des accueils atypiques** : horaires décalés (travail avec les porteurs de projet de MAM), accueil des enfants en situation de handicap (information sur les formations auprès des acteurs de la PE et de l'enfance, en périscolaire ou autre pour les 3-4 ans (levée des freins et obstacles à l'accueil des moins de 4 ans dans certains ALSH, échanges avec les directeurs d'école).

La commission de territoire services commun PE n'a pas validé de création de places nouvelles en accueil collectif via le service commun (création d'une nouvelle crèche collective ou extension de l'existante) et fait le choix de valoriser les autres modes d'accueil dont l'accueil individuel chez les AM.

Décrire l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Les questions relatives à la petite enfance sont gérées par la commission de territoire service commun du pôle de proximité de Douve et Divette. Un **groupe de travail** piloté par un rapporteur désigné par la commission de territoire et regroupant des conseillers municipaux des 9 communes de Douve et Divette est spécifiquement dédié à la « **petite enfance** ». Il se réunit en fonction des besoins afin de travailler et de donner un avis sur l'évolution du service (mise à jour des règlements de fonctionnement) avant proposition en commission de territoire.

Le Rpe participe chaque année au **comité de pilotage petite enfance de Douve et Divette**. Celui-ci, présidé par le président de la commission de territoire du pôle de proximité de Douve et Divette, est composé du groupe de travail petite enfance, de la directrice du pôle de proximité de Douve et Divette, des représentants de la CAF et de la PMI, de la directrice de la crèche, de l'animatrice du relais petite enfance, et depuis 2023, de la coordinatrice service aux familles de l'agglomération.

Lors de ce comité de pilotage, le **bilan annuel du RPE** est présenté par l'animatrice, permettant le partage d'information sur l'évolution des conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire, les actions marquantes de l'année, ainsi que des échanges sur les projets réalisés, en cours ou envisagés pour l'année suivante.

Le Rpe participe également à la **commission d'attribution des places en crèche** qui a lieu une fois par an (février/mars). Cette commission animée par la directrice de crèche et présidée par le président de la commission de territoire du pôle de proximité de Douve et Divette, est composée du groupe de travail petite enfance, de la directrice du pôle de proximité de Douve et Divette, et de l'animatrice du relais petite enfance. La représentation du RPE lors de cette instance permet d'informer à partir de données actualisées sur les conditions d'accueil du jeune enfant par les assistants maternels afin de permettre une meilleure adéquation entre l'offre d'accueil et la demande.

Participation aux **réunions et ateliers** organisés dans le cadre de l'étude pour le développement des services aux familles. L'enjeu de cette étude, initiée et financée par la CAF et la communauté d'agglomération du cotentin, est d'élaborer une politique de services aux familles visant un développement équilibré du territoire, autour de cinq axes majeurs (familles/parentalité, petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale). Suite à ces réunions, un bilan par territoire a pu être dressé afin de définir un socle minimal de services et permettre à l'agglomération et aux pôles de proximité de définir des orientations prioritaires de développement et ainsi envisager des plans d'action. L'étude se poursuit au niveau local du territoire de Douve Divette, avec la participation à des COPIL et à des groupes de travail thématiques.



Décrire les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le Rpe entretient des partenariats d'ordres institutionnels, financiers ou autres avec les partenaires suivants :

**La Caisse d'Allocations Familiales** : échanges institutionnels lors de rencontres (environ 3 fois par an) en réunion réseau organisée par la coordinatrice départementale du réseau petite enfance de la Manche, et au minimum une fois par an avec une conseillère technique lors du comité de pilotage. Données prévisionnelles, bilan annuel du relais. Soutien technique apporté selon les besoins (renouvellement du projet de fonctionnement, demande d'habilitation,...)

**La PMI** : rencontres entre l'animatrice et les puéricultrices de secteurs lors de la permanence hebdomadaire au pôle petite enfance, échanges réguliers en fonction des besoins respectifs, projets communs.

**Les communes de Douve et Divette** : Echanges permettant la mise à jour des informations diffusées par les mairies concernant le Rpe, publication d'un article présentant le service dans le bulletin annuel des communes. Point annuel sur les naissances. Echanges concernant la mise à disposition des salles, la signature des conventions. Rencontre annuelle lors du COPIL et lors de la commission d'attribution des places en crèche. Partage d'informations pour diffusion par les mairies (conférence, réunions tout public, plaquette d'information)

**Réseau des RPE de la Manche** : Concertations régulières pour informations institutionnelles, travail d'harmonisation des pratiques, élaboration de projets en commun (plaquettes de présentation du service, réunions d'information, outils à destination du public,...), participation aux ateliers thématiques.

**Mutualité Sociale Agricole** : Création en 2019 d'un groupe de travail constitué d'acteurs de la petite enfance et de l'enfance du territoire de Douve Divette sous la coordination de la MSA, ayant pour objectif la réalisation d'une action commune autour d'une thématique regroupant la santé du jeune enfant et la parentalité. Travail qui s'est concrétisé par une journée à destination des familles sur la thématique du sommeil « Et si on dormait bien ? » en juin 2022.

**Crèche Les Bout 'en train** : Echanges réguliers en fonction des besoins et des demandes d'accueils avec la directrice. Collaboration active dans la recherche de solutions de garde pour palier à l'absence d'accueil possible d'un des deux modes d'accueil. Travail en partenariat pour la mise en place de projets communs (choix d'intervenants, partenariats, projet pédagogique, événements). Travail préparatoire commun des diverses présentations aux instances locales de coordination de la politique petite enfance.

Partenariat conforté depuis 2022, avec le choix de la mission renforcée guichet unique : centralisation des demandes d'accueil et continuité de la présentation des différents modes d'accueils du territoire dont la crèche. Information diffusée à l'ensemble du personnel de la crèche en réunion d'équipe, demande d'orientation de l'ensemble des familles à la recherche d'un mode d'accueil vers le Rpe.

**Bibliothèque de Martinvast**: Rencontres avec les bénévoles de la bibliothèque de Martinvast, lors des séances d'éveil à la lecture proposées dans le cadre du relais. En amont un travail préparatoire est réalisé avec ces bénévoles pour définir le projet de l'année, les dates et le contenu des rencontres. Partenariat dans le cadre de projets ponctuels. Mise en place d'un créneau d'ouverture mensuel exclusivement réservé aux assistants maternels et aux enfants accueillis.

**Bibliothèque de Virandeville et de Tollevast** : Echanges ayant permis la mise en place de créneaux d'ouvertures réservés aux assistants maternels de leurs communes respectives.

**Ludothèque** de Tourlaville : possibilité de fréquenter la ludothèque pendant une matinée sur un créneau réservé au Rpe à hauteur de 6 séances par an. Séances co-animées avec la ludothécaire. Travail de concertation en amont des créneaux réservés au RPE avec l'animatrice et des animations et projets proposés sur les temps d'accueil.

**Psychomotricienne** : Séances d'éveil corporel co-animée avec une psychomotricienne, une fois tous les 15 jours. Echanges en amont et en aval des séances.

**Association familles rurales de Martinvast** : Échanges concernant les actions mises en place, les partenaires possibles, les retours d'expériences avec des intervenants extérieurs. Réunions de travail et action commune à destination des familles menée en 2022, dans le cadre d'un groupe de travail organisé par la MSA autour d'une thématique santé/famille.

**Accueil de loisirs de Tollevast** : Réunions de travail et action commune à destination des familles menées en 2022, dans le cadre d'un groupe de travail organisé par la MSA autour d'une thématique santé/famille.

**EHPAD de Martinvast** : Rencontres intergénérationnelles, co-animées avec l'animatrice de l'EHPAD. Suspendues depuis le COVID, dans l'attente de leur décision pour pouvoir reprendre ses rencontres.

PROJET

## 4.L'évaluation du projet de fonctionnement

### Sur la période contractuelle précédente du 01/01/20 au 31/12/2023

**A ne pas confondre avec le bilan** (quantitatif et qualitatif) qui rend compte **chaque année** du fonctionnement du RPE et doit désormais être saisi en ligne ;

**L'évaluation**, quant à elle, revient sur les axes de travail (objectifs) du précédent projet pour apprécier l'écart entre les résultats attendus et obtenus, identifier si les effets recherchés se sont produits, présenter les résultats et effets induits même s'ils n'étaient pas recherchés...Et dresser les perspectives du prochain projet.

### 4.1 Identification des partenariats mobilisés à cette étape :

Il s'agit des acteurs associés à l'évaluation du précédent projet, méthodologie et outils utilisés...

Peggy LEMENUEL, directrice du pôle de proximité de Douve et Divette.

Lors de chaque COPIL (annuel): présentation du bilan annuel, point sur les objectifs réalisés, fixés et à venir conformément au projet pluriannuel en cours

Outils utilisés : bilans annuels, données statistiques, données d'activité.

Méthodologie : évaluation qualitative et quantitative des données.

### 4.2 Rappel des axes de travail (objectifs) du précédent projet, des résultats attendus et leur évaluation :

Dans le tableau ci-dessous, vous exposerez par grande Mission du RPE (selon le précédent référentiel), et selon les objectifs de votre précédent projet, l'évaluation que vous avez pu en faire.

Il s'agira de décliner, pour les actions mises en œuvre, les résultats et effets constatés et/ou obtenus, et de présenter l'analyse des écarts éventuels au regard de ce qui était recherché.

Vous vous appuierez sur les critères ou indicateurs d'évaluation que vous aviez définis dans votre précédent projet.

Vous pouvez intégrer autant de tableaux qu'il vous est nécessaire par mission, sans toutefois oublier qu'une évaluation n'est jamais exhaustive et qu'il est préférable de privilégier les objectifs à fort enjeu.

#### 4.2 – Le projet relatif au territoire (politique petite enfance et lieux d'intervention)

Projet de fonctionnement relatif au territoire								
Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Continuer à faire du RAM un acteur des instances locales	Présenter le bilan annuel et échanger sur le suivi du projet	Nombre de réunions  Nombre d'élus et de partenaires présents	Bilan présenté annuellement  Participation COPIL, commission d'attribution des places en crèches, réunions du groupe de travail d'étude pour le développement des services aux familles, aux côtés des instances locales, réunions réseaux des Rpe	Présence et investissement des élus lors de réunions et d'actions à destination des familles (forte participation du groupe de travail petite enfance).  Participation active du RPE au diagnostic de territoire et à l'étude du développement des services aux familles : mise en exergue des forces et faiblesses afin de déterminer les actions à mener dans les domaines : petite/enfance, enfance, famille/parentalité.  Présence des partenaires CAF et PMI suivi d'échanges constructifs lors des bilans annuels, accompagnement aux actions permettant la mise en œuvre du projet.				

			Création d'un groupe de travail constitué d'acteurs de l'enfance/petite enfance dans le but de mener une action commune autour d'un thème santé/parentalité sur le territoire	Concrétisation d'une journée thématique sur le sommeil, permettant la présentation des actions mises en place par le Rpe aux côtés des autres instances locales.			
Identifier le RAM comme un lieu ressources	Site toujours à jour Visibilité du service		<p>Mise à jour du site de l'agglomération.</p> <p>Réalisation d'une plaquette d'information des missions du Rpe</p> <p>Article présentant le Rpe dans le bulletin des communes.</p> <p>Transmission des informations aux mairies pour mise à jour de leur site internet.</p>	<p>Information dématérialisée et à jour (site des communes, site de l'agglomération du Cotentin, cartographie, téléchargement de documents en ligne.)</p> <p>Information auprès des mairies (présentation au bulletin municipal, élaboration et mise à disposition des plaquettes présentant le service Rpe au sein des mairies, présentation du service aux secrétaires de mairies.</p> <p>RPE connu des professionnels de l'accueil individuel, des mairies, et des familles.</p> <p>Nombreux appels de futurs parents notamment suite à un passage en mairie.</p>			

### Projet de fonctionnement relatif au territoire:

*Mission : Le traitement des demandes d'accueil formulées par les familles via monenfant.fr*

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Informer les familles sur les différents modes d'accueil du territoire	<p>Une solution de garde trouvée pour la famille</p> <p>Apporter une réponse rapide aux familles et en adéquation avec leurs attentes</p>	<p>Nombre de demande en ligne</p> <p>Nombre de retours des familles une fois la solution de garde trouvée</p>	<p>Demandes via mon enfant.fr réceptionnées et réponse apportée par mail.</p> <p>Accueil des familles avec ou sans RDV pour information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire.</p>	<p>Une réponse rapide apportée à chaque demande.</p> <p>Deux demandes traitées en 2020 et 2021 ayant abouti, pour l'une vers un accueil d'urgence à la crèche, pour l'autre par un assistant maternel.</p> <p>L'usage de monenfant.fr ne se développe pas sur le territoire.</p>				<p>Peu de demandes en lignes, méconnaissance du site et interruption de l'habilitation du Rpe, le parent sollicite directement le relais bien identifié comme lieu ressource concernant l'information des modes d'accueil du territoire.</p> <p>Le Rpe était habilité depuis 2014, suite au besoin de modifications des coordonnées de contact du relais (changement d'adresse mail), une demande de modification a été faite auprès de la technicienne CAF en octobre 2022. A cette date, le Rpe ne figure plus dans le back office des Rpe habilités. Une demande de renseignements a été complétée et renvoyée afin de permettre la mise à jour des coordonnées et la réhabilitation du Rpe.</p>





**4.2.1 - Mission : Les RPE ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.**

Thème 1.1 « L'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande. »								
Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
<p>Répondre à la demande des familles</p> <p>Analyser les besoins des parents de façon à ce qu'ils puissent mieux orienter leurs choix</p>	<p>Une place d'accueil pour chaque demande</p>	<p>-contacts des familles pour la demande et en suivi</p> <p>Contacts AM «gestion des disponibilités»</p>	<p>Rdv d'information aux familles (Info modes d'accueil du territoire).</p> <p>Visibilité facilitée suite visite PMI (bureau d'en face) et implantation au sein du pôle petite enfance.</p> <p>Transmission liste AM, fiche de demande de place en crèche, contacts de prestataires de garde à domicile : document à jour en permanence.</p>	<p>Forte fréquentation des RDV info modes d'accueil :</p> <p>2020 : 110 demandes d'accueil, 13 informations modes d'accueil et 29 suivis de demandes.</p> <p>2021 : 130 demandes d'accueil, 12 informations modes d'accueil et 14 suivis de demandes.</p> <p>2022 : 146 demandes d'accueil, 16 informations modes d'accueil et 19 suivis de demandes</p> <p>Au 19/05/23 : 11 informations modes d'accueil, 103 recherches modes d'accueils.</p> <p>Liste à jour, gain de temps pour le parent dans sa recherche parent.</p>				<p>Objectifs atteints pour ce qui est de la réponse adaptée apportée aux familles.</p> <p>A noter tout de même :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-trop peu de retours de parents informant du résultat de leur recherche.</li> <li>-pas d'outils légitimes existant pour recenser l'information (pas de transmission systématique des avis d'accueils au RPE par les AM)</li> <li>-concurrence des sites payants (petites annonces en ligne)</li> </ul>

			<p>Diffusion d'information et accompagnement à l'inscription sur monenfant.fr</p> <p>Envoi fiche retravaillée en 2021, plus détaillée de mise à jour des disponibilités et des conditions d'accueil 1fois/an.</p> <p>Envoi par mail 2fois/an de demande de mise à jour des disponibilités, + remplacements possibles sur congés d'été.</p> <p>Contacts direct lors des temps d'animation et de RDV permettant la MAJ des disponibilités.</p>	<p>Davantage de visibilité des AM suite à leur inscription sur monenfant.fr 2021 : 120 envois 79 retours 2022 : 121 envois 64 retours</p> <p>Gestion disponibilité : 2020 : 91 2021 : 119 2022 : 132 2023 : 74 au 19/05/23</p> <p>Possibilité d'établir une liste pour recherche à critères spécifiques suite retour fiche de disponibilités.</p> <p>L'interpellation orale permet d'obtenir plus facilement la mise à jour des disponibilités</p>				
<p><b>En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021.</b></p>								<p><b>Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)</b></p>
<p>Ces deux actions sont à maintenir</p>								

Promouvoir la mise à jour régulière des disponibilités par les AM, par tous moyens confondus notamment en actualisant leurs disponibilités 2 fois par an sur mon enfant.fr	Court terme
Continuer la réflexion entamée avec le groupe de travail petite enfance concernant les difficultés rencontrées par les parents pour l'accueil périscolaire et en horaires atypiques. Proposition de sensibilisation auprès des élus : - pour privilégier sur leurs communes les projets MAM en horaires atypiques, - pour échanger avec les directeurs d'écoles maternelles sur les besoins de rentrée à mi-année - et conseiller les ALSH pour la mise en place de l'accueil des – de 4ans (groupe de travail ALSH Douve Divette créé). En état de veille concernant les évolutions juridiques nationales sur ces questions.	En cours et à long terme
Travailler avec les référents du nouveau logiciel de gestion du relais à l'élaboration d'une fiche de mise à jour des disponibilités pouvant être transmise aux AM et reprenant les informations les concernant notamment les enfants accueillis pour MAJ.	Court terme

PROJET

**Thème du référentiel Rpe concerné :**
*Thème 1.2 « L'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail »*

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Informer et accompagner les familles dans leur fonction d'employeur	Implication des parents dans leur rôle d'employeur (droits et obligations)	Nombre de contacts «soutien administratif»  Nombre de médiations voire de conflits	Transmission d'informations de premier niveau.  Accompagnement des familles de la recherche d'une AM jusqu'à la fin de contrat.  Participation active sur deux ans au groupe de travail élaboration d'outils communs visant à faciliter les relations employeur/salarié à destination du public validés par des juristes.	Contacts Parents pour soutien administratif (en hausse) : 2020 : 266 2021 : 228 2022 : 273  Gestion des conflits (en baisse) : 2020 : 8 2021 : 6 2022 : 4  Diminution des tensions contacts « soutien relation AM/parents » 2020 : 12 2021 : 9 2022 : 5  Participation des parents aux réunions d'informations collectives.				Les familles s'orientent directement vers le relais dès le début de contrat.  Relation de confiance entre les AM et le relais qui n'hésitent pas à orienter les parents vers celui-ci, afin qu'ils obtiennent les informations nécessaires du fait qu'ils deviennent des particuliers employeurs dès le début de contrat.  Accompagnement de longue durée des familles.  Difficultés spécifiques pendant la période COVID (délai et multiplicité des informations transmises par les instances compétentes / incertitude dans les réponses à apporter dans certains cas).

			<p>Présentation des documents au public pour appropriation lors de réunions d'information sur la mensualisation et les congés payés.</p> <p>Réunion d'information suite à la mise en place d'une nouvelle convention collective. (voir tableau ci-joint)</p> <p>Créneaux de prise de RDV importants permettant d'accompagner au mieux les familles sur cette période.</p> <p>Création d'un horaire soirée pour prise de RDV jusqu'à 18h.</p>				
Informer et accompagner les professionnels	Implication des AM dans leur rôle de salarié	Nombre de contacts « soutien administratif »	Accompagnement renforcé des nouvelles agréées à leurs premières	Contacts AM pour soutien administratif : 2020 : 195 2021 : 233			Reprise progressive de la mobilisation des AM sur des temps de réunion en soirée, fragilisée par la période COVID.

dans leur fonction de salarié	(droits et obligations)	<p>Nombre de médiations voire de conflits</p> <p>Nombre de contact « Relation AM/parents-soutien à la professionnalisation » « Divers-orientation vers d'autres interlocuteur »</p>	<p>relations contractuelles.</p> <p>Participation active sur deux ans au groupe de travail élaboration d'outils communs visant à faciliter les relations employeur/salarié à destination du public validés par des juristes.</p> <p>Présentation des documents au public pour appropriation lors de réunions d'information sur la mensualisation et les congés payés. (voir tableau ci-joint)</p> <p>Réunion d'information suite à la mise en place d'une nouvelle convention collective.</p>	<p>2022 : 151</p> <p>Gestion des conflits/ soutien professionnalisation :</p> <p>2020 : 12/23</p> <p>2021 : 2 / 31</p> <p>2022 : 1 / 7</p> <p>Diminution des tensions : Contacts soutien relation AM/parents</p> <p>2020 : 57</p> <p>2021 : 33</p> <p>2022 : 11</p> <p>Participation des AM aux JDAM 2021 (qualité de l'accueil) et 2023 (harmonie personnelle et équilibre professionnel)</p> <p>2021 : 4 AM</p> <p>2023 : 9 AM</p> <p>Participation de 15 AM aux réunions d'informations collectives et analyse de pratique en 2022</p>			<p>Persistence de certaines réticences à prendre sur son temps personnel pour s'informer sur le plan professionnel.</p> <p>Certains AM ne cherchent pas suffisamment à s'informer malgré les propositions existantes, du fait qu'ils pourront obtenir l'information directement au Rpe lorsqu'ils seront confrontés à la problématique.</p>
-------------------------------	-------------------------	---	---	---	--	--	---



			(voir tableau ci-joint)				
			Créneaux de prise de RDV importants permettant un meilleur accompagnement sur cette période.				
<b>En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021</b>							<b>Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)</b>
Rendre plus autonome les AM et les parents en portant à leur connaissance la création des fiches outils du réseau							Long terme
Continuer de proposer des temps d'échanges et d'information en soirée en commun avec d'autres RPE							Sur la durée du projet
Promouvoir des formations sur les droits et devoirs du salarié							Moyen terme
Essayer de sensibiliser plus de familles dès la recherche de leur AM à leurs droits et devoirs.							Long terme

PROJET

**Bilan des réunions d'information sur l'application de la nouvelle convention Collective :**

Objectifs	Actions réalisées	Intervenants	Lieux	Moyens et outils utilisés	Partenariat	Résultats Et analyse
<p>-informer les professionnels de l'accueil individuel et les employeurs des changements liés à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la nouvelle Convention Collective (CC)</p> <p>- harmoniser les pratiques et les réponses des différents RPE apportés au public.</p> <p>- permettre l'accès à la même information et des échanges entre professionnels et employeurs de différents secteurs</p>	<p>-communication concertée</p> <p>-réunion d'information sur la nouvelle convention collective applicable au 1/01/2022</p> <p>-bilans commun au RPE CAC + La Hague</p> <p>-questionnaire de satisfaction commun</p> <p>-création d'un document de synthèse identique pour tous les AM du Cotentin.</p> <p>- diaporama réalisé par les animatrices de RPE</p>	12 animatrices de RPE	3 réunions : Quettehou L'Etang-Bertrand Les Pieux	<p>-service communication</p> <p>- diaporama commun + quizz + tableau récapitulatif commun</p> <p>-Salles communales</p> <p>- questionnaire</p>	<p>- RPE du Cotentin et de la Hague</p> <p>- 5 RPE de Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>- service communication</p> <p>- communes pour mise à disposition des salles</p>	<p>-133 participants (sur 165 inscrits) dont 7 du territoire de Douve et Divette.</p> <p>- 48 réponses au questionnaire sur 133 participants : 97,9% sont satisfait de la réunion.</p> <p>- Pour le sous-groupe qui a préparé les interventions (dont 1 des animatrices du RPE) : 15h de temps de travail consacré à la préparation de la réunion (diaporama) + 3h de réunion de restitution aux collègues.</p> <p>- Ce travail collectif a permis d'apporter une cohérence dans les informations transmises et une culture commune au niveau de la Convention Collective.</p> <p>- Mise en place d'outils communs</p> <p>- La présentation à plusieurs est plus aisée, notamment pour répondre aux questions des participants.</p> <p>- Parents et employeurs ont reçu les mêmes informations.</p>

### Bilan des réunions d'information sur le principe de mensualisation et les congés payés :

Objectifs	Actions réalisées	Intervenants	Lieux	Moyens et outils utilisés	Partenariat	Résultats Et analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>-informer parents employeurs et professionnels de l'accueil individuel sur la réglementation et la mise en œuvre du principe de la mensualisation et des congés payés.</li> <li>- harmoniser les pratiques et les réponses des différents RPE apportés au public.</li> <li>- permettre l'accès à la même information et des échanges entre professionnels et employeurs de différents secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-communication concertée</li> <li>-Réunion d'information sur le principe de mensualisation et des congés payés sur plusieurs lieux.</li> <li>-bilans commun au RPE CAC + La Hague</li> <li>-communication dans la presse locale</li> <li>-questionnaire de satisfaction commun</li> <li>- distribution des fiches juridiques d'aide aux calculs réalisées par le réseau RPE + document récapitulatif des liens internet importants</li> <li>- diaporama réalisé par les animatrices de RPE</li> </ul>	12 animatrices de RPE	4 réunions : - Yvetot-Bocage (2) -Barneville-Carteret - Martinvast	<ul style="list-style-type: none"> <li>-service communication</li> <li>- diaporama commun + quizz + tableau récapitulatif commun</li> <li>-Salles communales</li> <li>- questionnaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RPE du Cotentin et de la Hague</li> <li>- 5 RPE de Cherbourg-en-Cotentin</li> <li>- service communication</li> <li>- communes pour mise à disposition des salles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-210 participants (AM + Parents) dont 18 de Douve et Divette.</li> <li>- Pour le sous-groupe qui a préparé les interventions (dont l'animatrice du RPE) : 16h de temps de travail consacré à la préparation de la réunion (diaporama) + 3h de réunion de restitution aux collègues.</li> <li>- Ce travail collectif a permis d'apporter une cohérence dans les informations transmises et une meilleure compréhension du public.</li> <li>- Utilisation et présentation des fiches juridiques réalisées par le réseau RPE : prise de conscience et consolidation du rôle du parent-employeur.</li> <li>- La présentation à plusieurs est plus aisée, notamment pour répondre aux questionnements.</li> <li>- Parents et employeurs ont reçu les mêmes informations.</li> </ul>

**Thème du référentiel Rpe concerné :**
*Thème 1.3 « L'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers »*

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalizations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Apporter une information de premier niveau aux futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance	Demandes d'agrément effectuées auprès de la PMI	<p>Nombre de contacts de candidats au métier d'AM</p> <p>Nombre de nouveaux agréments</p>	<p>Identification du Rpe comme lieu ressource des candidats à l'agrément par le biais du bulletin des communes et sur le site de l'agglom. du Cotentin et des mairies.</p> <p>Candidats reçus individuellement en RDV pour présentation du métier avant, après ou pour pallier absence de réunion au CMS. (contexte COVID)</p> <p>Diffusion des dates de réunions</p>	<p>Nombre de contacts candidats à l'agrément :</p> <p>2020 : 8 demandes d'information métier / 8 nouvelles agréées/ 9 fins d'activité</p> <p>2021 : 13 demandes d'information sur le métier/ 7 nouvelles agréées/ 7 fins d'activité</p> <p>2022 : 10 demandes d'information sur le métier / 3 nouvelles agréées/ 11 fins d'activités.</p> <p>Du 01/01/20 au 31/12/2022 : 18 nouvelles agréées pour 27 fins d'activités ;</p>				<p>Une diminution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-des réunions d'information à destination des candidats à l'agrément.</li> <li>-des sessions de première partie de formation proposées en 2022.</li> <li>-des demandes d'informations sur le métier d'AM honorées par le RPE mais non comptabilisées en tant que nouvelle agréée car exercent par la suite en MAM sur une commune hors du territoire.</li> <li>- des départs d'AM agréées sur le territoire pour exercer en MAM sur un autre territoire.</li> </ul> <p>Alerte : diminution du nombre de candidats à l'agrément</p> <p>-La pandémie n'a pas eu pour répercussion la diminution du nombre de candidats potentiels à l'agrément à court terme mais la médiatisation des difficultés rencontrées pendant cette période par les AM n'a pas encouragé certaines candidates à franchir le pas.</p>

		<p>d'information des métiers de l'accueil individuel.</p> <p>Délivrance du dossier de demande d'agrément en l'absence de réunion d'information en période COVID.</p> <p>Accompagnement dans les démarches à effectuer en cas de difficultés, (courrier d'appui)</p> <p>Accompagnement et orientation lors de reconversions professionnelles afin de permettre la jonction entre deux professions. (MEF, Pôle emploi)</p>				<p>-L'évolution de la formation des assistants maternels depuis le 01/01/2019, inclut désormais une évaluation à la fin de la première partie de formation qui peut remettre en question l'agrément.</p>
<p><b>En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021</b></p>						<p><b>Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)</b></p>
<p>Communiquer les dates de réunion sur les sites internet de l'agglomération du Cotentin et des mairies</p>						<p>Court terme</p>
<p>Participer aux réunions d'informations des candidats à l'agrément</p>						<p>Court terme</p>
<p>Participer à la première partie de formation initiale des AM</p>						<p>Long terme</p>

**Thème du référentiel Ram concerné :**
*Thème 1.4 « La promotion de l'activité des assistants maternels »*

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalizations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Promouvoir le métier des assistants maternels auprès des candidats potentiels afin de susciter des vocations	Information relayée par les communes	<p>Nombre de contacts partenaires</p> <p>Nombre de contacts de candidats potentiels à l'agrément</p>	<p>Exposition des ateliers du Rpe lors de la journée thématique sur le sommeil afin de valoriser le métier aux yeux du public.</p> <p>Rappel lors des réunions d'information tout public et articles de presse, du manque de nouveaux candidats à l'agrément.</p> <p>Promotion du métier d'AM au forum des métiers de la Cité de la mer en 2023.</p>	<p>Sensibilisation des politiques au risque de pénurie de professionnels de la petite enfance</p> <p>Mise en valeur du métier lors du forum et de la journée thématique.</p> <p>Prise de contact avec de potentiels candidats à l'agrément lors du forum des métiers et de la journée thématique sur le sommeil.</p>				<p>Phase de sensibilisation réalisée</p> <p>La promotion du métier auprès du public ayant été limitée par le contexte sanitaire.</p> <p>Les assistantes maternelles elles-mêmes semblent être les meilleures ambassadrices de leur métier.</p>

			Mise à jour du diaporama présentant le métier d'AM diffusé lors des réunions d'information aux candidats à l'agrément.				
<b>En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021</b>							<b>Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)</b>
<a href="#">Plan d'action en lien avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, voire Cherbourg-en-Cotentin</a>							<a href="#">Long terme</a>
<a href="#">Promouvoir le métier au sein de forum des métiers ou petite enfance des communes environnantes</a>							<a href="#">Moyen terme</a>

PROJET



#### 4.2.2 - Mission : Les RPE (RAM) offrent un cadre de pratiques d'échanges des pratiques professionnelles.

Thème du référentiel Ram concerné :								
Thème 2.1 « Le RPE contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile »								
Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Accompagner à la posture professionnelle	Implication des AM	Nombre d'AM présents aux groupes de travail	Présentation et promotion de la charte de la qualité de l'accueil individuel de la Manche lors des temps d'animation et de RDV.  Partage de documents ressources (Charte UFNAFAAM, documents réseau)	Participation de deux AM du territoire au groupe de travail de l'écriture de la Charte, l'une a abandonné en cours de route du fait du passage des réunions en visio (contexte covid), la seconde est allée jusqu'au terme du projet.				Contexte n'ayant pas permis la mise en place de réunions en soirée.  Difficultés à mobiliser les AM hors temps de travail, priorité donnée à la remise en place des séances d'analyse de pratique.
Permettre aux professionnels d'évoluer dans leur métier	Implication des AM	Nombre d'AM	Mise en place de séances d'analyses de pratiques professionnelles encadrées par une psychologue après une période	Valorisation des compétences et du métier.  Amélioration de la pratique et de la posture professionnelle.				Coût financier important ne permettant pas la mise en place de séances d'analyse de pratiques ainsi que la venue d'intervenants rémunérés pour une conférence thématique ou soirée à thème la même année.

			<p>d'interruption du fait d'une volonté de changement d'intervenant.</p> <p>Proposition de conférences sur le thème du développement du langage et du sommeil.</p> <p>Proposition de participation à des ateliers portages physiologiques, massages bébés et yoga adulte/enfant lors de la journée sur le sommeil.</p> <p>Promotion des évènements du territoire, et échanges en aval et en amont pour lever les freins à y participer, et communiquer sur les bénéfices d'acquérir de nouvelles</p>	<p>Sentiment d'appartenance à un groupe, diminution du sentiment d'isolement, effet moteur (encouragement à la participation aux évènements, échanges de pratiques lors des ateliers).</p> <p>Nombre d'AM différents ayant participé à une réunion à thèmes, analyse de la pratique, conférences...</p> <p>En 2020 : 0 (prise de poste animatrice et contexte Covid)                  En 2021 : 10 AM                  En 2022 : 15 AM                  Au 15/06/23 : 14 AM</p>			<p>Nécessité de mutualiser avec d'autres Rpe pour limiter les coûts et permettre la mise en place d'interventions.</p>
--	--	--	--	---	--	--	--

			connaissances. (1 <sup>er</sup> Salon de l'AM, Journées Départementales des AM, Webinaires, ...)				
Faciliter et fluidifier les départs effectifs des assistants maternels en formation continue (mission supplémentaire)	<p>Constater la valorisation de la formation continue.</p> <p>Apporter une meilleure connaissance aux parents de la formation continue.</p> <p>Nombre de départs (observer une progression du nombre de départ).</p> <p>Dynamiser le départ.</p>	<p>Nombre de départs en formation</p> <p>Nombre d'AM partant en formation</p> <p>Nombre de parents employeurs impliqués dans le départ (dossiers à remplir, paiement des heures de formation à la salariée)</p> <p>Nombre de formations mises en place à l'année</p>	<p>Distribution annuelle des catalogues de formations par mail et lors des animations ou RDV.</p> <p>Information sur le droit à la formation continue auprès des parents-employeurs et des assistants maternels par le biais des brochures du réseau.</p> <p>Recueil des souhaits de formation pour mise en commun et travail en réseau CEC/CAC permettant un choix opportun des intitulés de</p>	<p>Nombre d'AM parties en formation</p> <p>en 2020 : 10 en 2021 : 5 en 2022 : 7 au 19/06/23 : 3</p> <p>Expériences de départs en formation valorisées et partagées afin d'encourager les départs en formation des nouvelles agrées.</p> <p>Reconnaissance entre pairs des spécificités et exigences du métier nécessitant l'apport constant de nouvelles connaissances.</p>			<p>Pandémie de COVID-19 ayant freiné les demandes de départs en formation en présentiel.</p> <p>Seuls les départs en formation pour lesquels les assistantes maternelles ont sollicité le relais sont comptabilisés, celles ayant suivi une formation en distanciel, ont obtenu l'information par le relais mais n'ont pas toujours informé de leur suivi. Pas toujours de retours de suivi de formation pour celles ne fréquentant pas les temps d'éveil.</p> <p>Difficulté à travailler avec l'organisme national de formation, long délai de traitement des demandes, l'animatrice du territoire doit se charger de la partie logistique (salles,...). Absence de retour par l'organisme des personnes ayant confirmé ou non leur inscription, ce qui ne permet pas de compléter les groupes. Pas d'information sur les personnes ayant suivi la formation.</p> <p>Formateurs proposant directement aux AM présentes d'autres sessions de formations</p>

		<p>demandes de formations sur le territoire.</p> <p>Prise de pré-inscription pour transmission aux organismes formateurs</p> <p>Valorisation des retours d'expérience en formation afin de permettre à d'autres de franchir le pas.</p> <p>Sondage annuel auprès des AM des formations suivies.</p>				<p>sans en avertir les Rpe, ce qui ne permet pas de diffuser l'information à l'ensemble des AM équitablement.</p> <p>Délai parfois trop long (+ d'un an) entre le désir de suivre la formation et l'organisation effective de celle-ci, entraînant quelquefois le renoncement ou le choix de suivre cette même formation en distanciel.</p> <p>La complétude d'un groupe permettant de faire la demande de formation au plus près des personnes intéressées peut également prendre plusieurs mois avant la sollicitation de l'organisme.</p> <p>Les assistantes maternelles ne souhaitent pas impacter les familles avec leur départ en formation, raison pour laquelle elles priorisent les départs le samedi, ce qui pose à nouveau la difficulté de concilier la vie professionnelle et la vie familiale.</p>
<p><b>En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021</b></p>						<p><b>Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)</b></p>
<p>Informers les familles dès la contractualisation du droit à a formation continue (brochures)</p>						<p>Court terme</p>
<p>Informers les nouvelles agréées du droit à la formation</p>						<p>Court terme</p>
<p>Proposer des réunions pour accompagner à l'élaboration du projet d'accueil ou de la carte d'identité professionnelle.</p>						<p>Moyen terme</p>

**Thème du référentiel Ram concerné :**
*Thème 2.2 « Le RPE comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents »*

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalizations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	Objectif atteint	En partie	Non atteint	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
<p>Animer un lieu où professionnels enfants et parents se rencontrent, s'expriment, tissent des liens sociaux</p>	<p>Absence d'isolement des AM</p> <p>Pas de liste d'attente</p> <p>Participation du plus grand nombre d'enfants et de professionnels</p>	<p>Nombre de participants (adultes/ enfants)</p>	<p>Sur inscription à l'année ou à la séance.</p> <p>Accueil de plusieurs groupes par matinée.</p> <p>- 4 groupes à la semaine :</p> <p>Lundi : 9h-10h</p> <p>Lundi 10h30-11h</p> <p>Jeudi : 9h-10h</p> <p>Jeudi 10h30-11h30</p> <p>+ 3 groupes tous les 15j :</p> <p>mardi : 9h-10h</p> <p>mardi:10h15-11h15 (motricité)</p> <p>vendredi:9h-10h (éveil corporel)</p> <p>+ludothèque 6 séances par an,</p> <p>+bibliothèque 10 séances par an,</p>	<p>Possibilité offerte à tous de faire partie d'un groupe, pas d'isolement subi.</p> <p>Forte fréquentation en hausse continue.</p> <p>Fréquentation des animations : AM et enfants différents :</p> <p>2020 : 47 AM / 100 enfants</p> <p>2021 : 45 AM / 113 enfants</p> <p>2022 : 47 AM / 143 enfants</p> <p>2023 :</p> <p>Participations totales à l'année :</p> <p>2020 : 463 AM / 817 enfants</p> <p>2021 : 538 AM / 1038 enfants</p> <p>2022 : 1008 AM/ 2008 enfants</p> <p>2023 :</p> <p>Séances proposées à l'année :</p> <p>2020 : 69 séances (COVID))</p> <p>2021 : 117 séances</p> <p>2022 : 170 séances</p> <p>Au 30 juin 2023 : 110 séances</p>				<p>Face à une forte fréquentation et à l'augmentation du nombre de participants, le RPE propose un atelier à chaque AM, sans toutefois parvenir à satisfaire pleinement toutes les demandes, (horaires, lieu et rythmes de fréquentation), ce qui peut provoquer des mécontentements.</p> <p>La taille des locaux (salle mutualisée avec la crèche), ne permet pas d'accueillir un plus grand nombre par groupe, d'où la nécessité de proposer deux groupes par matinée. Les plages horaires d'utilisation sont aussi contraintes.</p> <p>Pas de possibilités de proposer davantage de temps d'animation, avec déjà 3 à 4 matinées par semaine pour 1 à 2 groupes par matinée.</p> <p>Manutention importante lors des séances en itinérance.</p> <p>Temps de préparation des animations restreint.</p>

		<p>EHPAD, sorties, spectacle.</p> <p>Devoir de notifications des absences par les AM</p> <p>Proposition au pied-levé de remplacement des AM absente (obligation d'information)</p> <p>Possibilité offerte à chacune d'adhérer à un groupe (pas forcément celui souhaité.)</p> <p>Priorité donnée pour la séance suivante si liste d'attente pour participer à l'animation souhaitée.</p> <p>Gestion importante des inscriptions (à la carte)</p>				<p>Gestion de la composition des groupes chronophage, travail d'optimisation conséquent pour une seule animatrice.</p> <p>Coûts importants lors de la venue d'intervenants car cela suppose de proposer les séances à chaque groupe et limite le choix de projets.</p>
--	--	--	--	--	--	--

			Nombreuses réorganisations des séances pour adaptation optimum.				
<b>En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021</b>							<b>Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)</b>
Réflexion sur l'organisation des temps d'éveil en concertation avec les membres du groupe de travail petite enfance							Court terme
Création d'un règlement intérieur et d'une charte d'accueil au RPE s'appuyant sur la charte nationale d'accueil du jeune enfant et en partenariat avec les AM.							Moyen terme

PROJET



## 4.3 Analyse du fonctionnement du RPE dans son environnement :

*Le RPE est une structure dont le fonctionnement peut être fortement impacté par son environnement institutionnel propre ou par la vie du territoire dans lequel il est intégré.*

*A partir des constats et analyses partagées au sein des différentes instances de concertation dont vous faites partie, en tant qu'acteur de la petite enfance d'un territoire, explicitez dans le tableau ci-dessous, ce qui favorise ou bien freine l'intervention du RAM en faveur de ses différentes catégories d'utilisateurs (professionnels de l'accueil individuel, parents, enfants).*

*Vous analyserez la gouvernance liée au projet de la structure, l'organisation de l'équipe, la gestion du lieu, la dynamique partenariale locale..., et identifierez :*

- Les freins, obstacles dus au fonctionnement de la structure et ceux qui relèvent du contexte extérieur,*
- Les facteurs facilitants gagnent également à être repérés,*
- L'efficacité des actions d'information, de communication et de promotion du lieu,*
- La pertinence des outils, des indicateurs utilisés,*
- [...]*

**Vous synthétiserez votre analyse dans le tableau ci-après :**

PROJET

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><b>INTERNES</b></p> <p><i>Propres au projet, à la structure, au porteur de projet</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 RPE bien identifié et reconnu depuis longtemps avec une animatrice motivée,</li> <li>- Lieu d'implantation du RPE, au sein d'une commune centrale, sur des axes de déplacements stratégiques / facilité d'accès et de stationnement</li> <li>- Intégration du RPE au pôle Petite Enfance de Douve et Divette, installé dans le même bâtiment que la crèche et que la permanence PMI <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Accueil du public PE sur un même site quel que soit le mode d'accueil des enfants (collectif ou individuel) ce qui renforce le sentiment d'égalité et d'appartenance des AM aux professionnels de la PE. Cela favorise également l'identification du RPE comme guichet unique de l'accueil PE.</li> <li>↳ Mutualisation des locaux et du matériel avec la crèche, favorise les projets communs,</li> <li>↳ Relation facilitée et continue avec la crèche ce qui contribue à la collaboration entre les structures et modes d'accueil pour une continuité de service aux familles (en cas d'absence d'une AM, possibilité d'accueil de l'enfant en crèche)</li> <li>↳ 1 permanence hebdomadaire de la PMI au sein du pôle ce qui facilite les échanges directs entre l'animatrice RPE et les puéricultrices de secteur. Permet l'orientation des parents vers le RPE suite à un 1<sup>er</sup> rdv PMI.</li> </ul> </li> <li>- Locaux : 1 grand bureau individuel pour les missions administratives et les entretiens individuels, un bac extérieur de jardinage, une salle de motricité mutualisée. A noter également la mise à disposition par les communes de grandes salles pour les activités de motricité et d'éveil (salles des fêtes)</li> <li>- Des partenariats pérennes ou ponctuels avec des structures du territoire (crèche, mairies, bibliothèques, EHPAD, ALSH, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une part importante de manutention pour l'animatrice RPE du fait de l'organisation d'ateliers itinérants dans des salles communales mises à disposition et de la mutualisation de la salle d'activité du pôle PE (nécessité d'installer puis de ranger le matériel avant et après les activités).</li> <li>- La salle d'activité et la cour extérieure sont mutualisées avec la crèche ce qui contraint les créneaux d'utilisation par le RPE. La proximité des dortoirs de la crèche avec la salle d'activité implique également de veiller à prendre en compte la compatibilité des activités (éveil musical RPE/siestes enfants). L'espace d'accueil et de déshabillage des enfants est situé à l'entrée de la structure où passent également les parents fréquentant la crèche.</li> <li>- RPE composé d'1 agent à hauteur de 1 ETP pour 89 AM en activité en 2022.</li> </ul>

- Implication des élus locaux dans les services de la PE, participation au comité de suivi annuel du RPE, au groupe de travail PE, aux COPIL et groupe de travail développement des services aux familles. Sensibilisation aux problématiques de la petite enfance (pénurie de professionnels, besoins des familles, ...)

PROJET

	<b>Opportunités</b>	<b>Risques / Menaces</b>
<p><b>EXTERNES</b></p> <p><i>Liés au contexte général, à l'environnement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des AM mobiles dans un territoire rural/péri-urbain, habituées à se déplacer,</li> <li>- 1 grand nombre d'AM en activité,</li> <li>- 1 offre d'accueil diversifiée et accessible</li> <li>- 1 territoire dynamique sur le plan démographique, de nombreuses familles avec enfants et de nouvelles constructions à venir.</li> <li>- Partenariats : CAF, PMI, réseau PE de la Manche, réseau RPE de l'agglomération du Cotentin.</li> <li>- CTG et étude pour le développement des services aux familles qui doivent permettre le développement équilibré, coordonné et efficace des services, notamment avec un diagnostic des territoires et la définition de services socles.</li> <li>- Part importante d'AM qui fréquentent le RPE, les activités proposées. Elles sont également sensibilisées à l'évolution et à l'amélioration des pratiques professionnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'équipements sportifs et culturels sur le territoire, ce qui implique des déplacements pour les sorties et activités extérieures (centre culturel des Pieux,...)</li> <li>- La demande d'accueil va continuer d'augmenter en raison du dynamisme démographique du territoire, des constructions nouvelles en cours et à venir</li> <li>- Mais le nombre d'AM en activité et donc la capacité d'accueil théorique sur le territoire baisse, accentuant ainsi la tension offre/demande</li> <li>- A noter que la situation de Douve et Divette, au centre de flux de circulation importants, augmente la demande d'accueil sur le territoire (demande d'accueil de familles qui ne résident pas sur Douve et Divette mais qui traversent le territoire dans le cadre de leurs trajets « maison/travail »</li> <li>- Des tensions plus fortes sur des accueils spécifiques et le périscolaire</li> <li>- Pénurie de professionnels, manque d'attractivité du métier qui ne permettent pas le renouvellement des départs en retraite et des diverses cessations d'activité</li> <li>- Forte demande d'activités de la part des AM, toujours croissante mais avec un nombre de créneaux et de places non extensibles</li> <li>- Difficulté à mobiliser les AM surtout en dehors des temps d'accueil</li> <li>- Des missions et obligations nouvelles pour les RPE dont la mise en place de séances d'analyse de pratique qui représentent une augmentation des charges financières à budget constant ou à augmentation limitée.</li> </ul>

## 4.4 Commentaire, questionnements, enseignements à tirer pour le renouvellement du projet et les axes de progression recherchés :

Un Rpe bien identifié par les familles, dès la recherche d'un mode d'accueil.

Une tension entre l'offre et la demande qui pourrait provoquer une dégradation des conditions d'accueil.

La mise en œuvre du nouveau projet va être facilitée par la stabilisation de l'animatrice sur son poste (animatrice nouvellement arrivée au début du projet de fonctionnement précédent 2020-2023).

Une forte demande de fréquentation des temps collectifs.

Un contexte budgétaire contraint (budgets services communs).

Peu d'investissement des AM à transmettre les avis d'accueils et de fin d'accueils, pour certaines leurs disponibilités, et à s'investir hors temps de travail. Une tendance accentuée par la période COVID.

Le travail entrepris semble aller vers un nouvel investissement, continuer de valoriser les expériences de formations, d'échanges de pratiques et de participation aux journées thématiques pour inciter de nouveaux AM à y participer.

## La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

# 5.1. L'information et l'accompagnement des familles

## Mission 1 : Informer les familles :

➤ **Thème 1-1 : Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>Offre d'accueil du territoire :</p> <p><b>Accueil collectif :</b>                      -EAJE Les Bout' en train à Martinvast : Ouvert en 2014, agréé pour 27 places. Assure l'accueil régulier, occasionnel, à planning variable et d'urgence. Accueil d'enfants porteurs de handicap.                      Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.                      81 demandes de place en 2022 pour 7 places à attribuer.</p> <p>-ALSH :                      Couville : géré par Martinvast géré par Famille Rurales.                      Tollevast : géré par la commune.</p> <p>-Garderies périscolaires</p>	<p>Offre d'accueil diversifiée sur le territoire.</p> <p>Forte demande d'accueil collectif.</p> <p>Premier mode d'accueil souhaité par les familles.</p> <p>Pas de projet d'extension envisagé.</p> <p>Evolution démographique :                      Chiffres INSEE – Population Douve et Divette : 8 639 habitants en 2018 / 8 840 habitants en 2020.</p> <p>Projets de construction de logements :</p>	<p>Tension importante entre l'offre et la demande.</p>	<p>Continuer de répondre à la demande des familles</p> <p>Analyser les besoins des familles de façon à accompagner au mieux leur recherche.</p> <p>Créer une culture de la transmission des données professionnelles (mise à jour des disponibilités, monenfant.fr).</p> <p>Réfléchir avec le groupe de travail sur les difficultés rencontrées par les familles pour l'accueil périscolaire et en horaires atypiques et chercher des solutions.</p>

<p><b>Accueil individuel :</b> 114 AM agréés dont 89 en activité soit une capacité théorique de 268 accueil à la journée et de 50 accueil périscolaires.</p> <p>Dont 10 exercent au sein de l'une des 3 MAM : -Sideville, créée en 2020 (12 places) -Martinvast, créée en 2016 (16 places) -Nouainville créée en 2017 (12 places)</p> <p>En 2022 : 86 familles ont demandé une liste, dont 17 avaient des critères de recherche spécifiques (samedi, avant 7h, après 20h,...)</p> <p><b>Associations ou entreprises de service à la personne sur le territoire :</b> Babyhome, Domikid, O<sup>2</sup> En 2022 : 3 demandes de garde à domicile</p> <p>En 2022 : 146 demandes d'accueil recensées par le RPE</p>	<p>-lotissement en construction de 80 maisons à Martinvast, -46 constructions à Virandeville, - 16 lots à construire sur Teurthéville-Hague, -24 projets de construction en cours à Tollevast, - projet d'une 40aine de logements à Hardinvast. (3) Age moyen des AM : 46.98 ans en 2022 sur le territoire de Douve et Divette, 53.7 ans à Virandeville et 54.71 ans à Hardinvast</p> <p>Baisse du nombre d'AM en activité.</p> <p>Renouvellement insuffisant des cessations définitives d'activité (retraite, reconversion, déménagement,...) par les nouvelles agréées en baisse : -18 en 3 ans.</p> <p>Peu de places disponibles en cours d'année, principalement en septembre (25 places recensées en janvier 2023 pour septembre).</p> <p>Demande importante auprès des MAM, souvent au complet. Nombreuses communes contactées par des porteurs projets MAM.</p> <p>Diminution du nombre d'AM acceptant d'accueillir en horaires atypiques, samedi et périscolaires.</p> <p>Présentation des différents modes d'accueils petite enfance du territoire faite aux familles lors de RDV au Rpe.</p>	<p>Difficulté pour les parents de trouver un mode d'accueil qui corresponde à leurs souhaits, voire à leurs besoins (fratrie, peu d'heures, horaires atypiques, samedi,...), et/ou à leur moyens.</p> <p>Meilleur appropriation par le parent des différences entre les modes d'accueils, caractéristiques, coût.</p>	
---	--	---	--



<p><b>Lieux de relais de l'information :</b> Mairies, PMI, CAF, site internet.</p> <p>Evolution du public potentiel avec enfants (données IMAJE 16/01/23)</p> <p>Lieux de garde des enfants et attractivité du territoire. (données IMAJE 16/01/23)</p> <p>Augmentation du nombre d'assistants maternels accueillant 3 ou 4 enfants</p> <p>Augmentation du nombre d'heures rémunérées par enfant gardé : (données IMAJE)</p>	<p>Sites internet mis à jour en 2022-2023. Diffusion de plaquettes d'informations informant des missions du RPE.</p> <p>Familles CAF et MSA avec enfants de – de 3 ans + <b>1.8%</b></p> <p><b>Flux sortant</b></p> <p><b>+ 8.4%</b></p> <p><b>+5.3%</b></p>	<p>Être vigilant à ce qu'un accueil de qualité soit maintenu, afin d'éviter que le parent choisisse un mode d'accueil par défaut et d'éventuels changements successifs de modes d'accueil pour les enfants.</p>	
--	--	---	--

### Evolution des naissances sur Douve et Divette de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Couville	14	24	13	21	16
Hardinvast	14	17	13	12	7
Martinvast	18	16	15	17	13
Nouainville	7	5	7	6	6
Saint-Martin-le-Gréard	12	11	12	12	10
Sideville	13	16	11	13	14
Teurthéville-Hague	19	15	27	15	10
Tollevast	20	33	18	17	19
Virandeville	5	6	3	8	8
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>143</b>	<b>119</b>	<b>121</b>	<b>103</b>

### Evolution de la tension sur l'accueil

TERRITOIRES Années	CA COTENTIN ANC CDC DOUVE ET DIVETTE				50 CA DU COTENTIN	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
<b>Enfants inscrits par place en EAJE (PSU) *</b>	<b>3,0</b>	<b>2,5</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans</b>	<b>25,0</b>	<b>26,1</b>	<b>24,5</b>	<b>-1,1 %</b>	<b>21,4</b>	<b>-5,1 %</b>
<b>Nb. moyen d'enfants &lt; 6 ans gardés par une assistante maternelle</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>-0,5 %</b>	<b>3,3</b>	<b>+2,0 %</b>
% des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou +	21,8 %	19,6 %	20,2 %	-0,8	20,8 %	+1,0
<b>Nb. moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par assistante maternelle</b>	<b>120 h</b>	<b>130 h</b>	<b>133 h</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>92 h</b>	<b>+4,0 %</b>
<b>Montant du salaire horaire moyen net des assistantes maternelles</b>	<b>3,42 €</b>	<b>3,37 €</b>	<b>3,46 €</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>3,37 €</b>	<b>+1,7 %</b>
<b>Enfants gardés sur le territoire par une assistante maternelle</b>	<b>296</b>	<b>287</b>	<b>300</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>3 427</b>	<b>-5,1 %</b>
Attractivité du territoire pour les assistantes maternelles	-57	-48	-59	+1,7 %	+12	-24,4 %
% des assistantes maternelles de 60 ans et plus	10,3 %	6,5 %	4,5 %	-2,9	13,2 %	+0,5

### Evolution du public potentiel

TERRITOIRES Années	CA COTENTIN ANC CDC DOUVE ET DIVETTE				50 CA DU COTENTIN	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
<b>Enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans</b>	<b>348</b>	<b>353</b>	<b>364</b>	<b>+2,3 %</b>	<b>4 795</b>	<b>-1,9 %</b>
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	30	35	26	-6,9 %	1 196	-4,7 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	9	6	7	-11,8 %	775	-3,1 %
<b>% enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans sous le seuil des bas revenus</b>	<b>2,6 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>1,9 %</b>	<b>-0,3</b>	<b>16,2 %</b>	<b>-0,2</b>
<b>% des 1ères naissances Caf &amp; Msa &lt; 1 an</b>	<b>44,3 %</b>	<b>36,5 %</b>	<b>37,5 %</b>	<b>-3,4</b>	<b>38,4 %</b>	<b>-1,2</b>
<b>Familles Caf &amp; Msa avec enfants &lt; 3 ans</b>	<b>325</b>	<b>333</b>	<b>337</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>4 420</b>	<b>-2,4 %</b>
Dont monoparents	12	8	11	-4,3 %	463	-2,7 %
<b>Dont % de monoparents</b>	<b>3,7 %</b>	<b>2,4 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>-0,2</b>	<b>10,5 %</b>	<b>+0,0</b>
Dont tous les parents Caf travaillent	246	264	264	+3,6 %	2 877	-1,1 %
<b>Dont % des parents Caf qui travaillent</b>	<b>75,7 %</b>	<b>79,3 %</b>	<b>78,3 %</b>	<b>+1,3</b>	<b>65,1 %</b>	<b>+0,8</b>

### Evolution du public potentiel des assistantes maternelles

TERRITOIRES Années	CA COTENTIN ANC CDC DOUVE ET DIVETTE				50 CA DU COTENTIN	
	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles avec enfants <6 ans employant une assistante maternelle	302	284	315	+2,1 %	2 619	-3,3 %
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	359	338	372	+1,8 %	3 104	-4,1 %
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	231	230	244	+2,8 %	1 924	-0,1 %
Assistantes maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	28	40	24	-7,4 %	318	-12,1 %
Assistantes maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	40	34	47	+8,4 %	493	-5,2 %
Assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	19	18	18	-2,7 %	213	-2,3 %
<b>Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus</b>	<b>21,8 %</b>	<b>19,6 %</b>	<b>20,2 %</b>	<b>-0,8</b>	<b>20,8 %</b>	<b>+1,0</b>

LIEUX DE GARDE DES ENFANTS & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (Différence entre le nombre d'enfants qui sont accueillis dans une commune mais n'y résident pas (flux entrant), et ceux domiciliés une commune mais accueillis ailleurs (flux sortant).	CA COTENTIN ANC CDC DOUVE ET DIVETTE	50 CA DU COTENTIN
<b>Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence ( a + c )</b>	<b>300</b>	<b>3 427</b>
<b>Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde ( a + b )</b>	<b>372</b>	<b>3 104</b>
<b>Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune ( a )</b>	<b>143</b>	<b>1 520</b>
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant ( b )	211	1 402
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant ( c )	152	1 414
<b>Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant ( c - b )</b>	<b>-59</b>	<b>+12</b>

SOURCES : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Porter à la connaissance du parent l'offre d'accueil diversifiée du territoire.	<p>Promouvoir les informations modes d'accueils à destination des futurs ou jeunes parents d'enfant(s) de 0 à 6 ans.</p> <p>Création d'un dépliant sur les modes d'accueils existants sur Douve et Divette.</p> <p>Recherche de partenaires à la conception d'une plaquette recensant les modes d'accueils.</p>	<p>RDV</p> <p>Bulletin des communes</p> <p>Informations transmises par les ALSH (ouvertures, modalités d'inscription)</p> <p>Moyens humains, comité de pilotage, mobilisation des élus au projet pour obtenir les informations par commune.</p> <p>Mobilisation des partenaires (crèche, ALSH, garderies périscolaires) projet en commun.</p> <p>Service communication de l'agglomération pour réalisation.</p> <p>Coût financier à prévoir.</p>	<p>Nombre de familles reçues pour une information modes d'accueils</p> <p>Information aisée et à jour avec un document de recensement unique.</p> <p>Diffusion du document aux familles.</p>	En continu	<p>Nombre de familles ayant contacté le relais pour la recherche d'un mode d'accueil.</p> <p>Création d'une plaquette d'information vivante (mise à jour)</p> <p>Distribution aux partenaires (mairies,...)</p>
2	Aider les parents à identifier les modes d'accueil les mieux adaptés et les aides possibles	Echange avec les parents concernant leur situation (horaires, besoins spécifiques, trajet domicile, travail...)	<p>Entretiens individuels ou téléphoniques</p> <p>Connaissance du fonctionnement des structures par l'animatrice.</p> <p>Monenfant.fr -simulation coût de l'accueil</p>	<p>Amener le parent à réfléchir à sa future organisation, pour y répondre de façon adaptée.</p> <p>Solution proposée en</p>	En continu	Nombre de contacts information modes d'accueils.

		Orientation des familles en fonction des besoins	<p>-« devenir parent »</p> <p>Et des instances : PMI, CAF, LAEP, CIDFF...</p> <p>Pour favoriser les retours de parents au RPE concernant l'aboutissement de leur recherche, ajout à la liste des AM et aux mails l'accompagnant « Pour nous permettre de répondre à la mission d'observatoire, merci de me tenir informée de l'aboutissement de votre recherche »</p>	adéquation aux besoins		Retours de parents concernant l'aboutissement de leur recherche d'un mode d'accueil.
3	Valorisation de l'accueil individuel auprès des familles	Porter à la connaissance des familles les spécificités de ce mode d'accueil et ses avantages	<p>Agrément du département (suivi, contrôle, accompagnement )</p> <p>Accompagnement par l'animatrice du RPE (développement de l'enfant ou administratif)</p> <p>Application de la Charte qualité de l'accueil individuel de la Manche</p> <p>Formation continue des AM</p> <p>Démarche d'amélioration de la pratique professionnelle.</p>	<p>Une meilleure image de la profession, la levée de certains freins à l'accueil</p> <p>Des parents qui s'orientent vers l'accueil individuel par choix et non par défaut</p>	Sur le long terme	<p>Nombre de familles ayant fait une demande de liste.</p> <p>Création d'un questionnaire succinct transmis aux familles suite à un RDV, pour savoir ce qu'ils ont retenu des connaissances sur le métier d'AM et de leur intérêt pour cette modalité d'accueil de leur enfant.</p>

## Thème 1-2 : Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne :

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>2 demandes en ligne reçues en 2020 et 2021 ont été traitées dans les délais impartis</p> <p>Affichage dans les locaux du pôle.</p> <p>Lien renvoyant vers monenfant.fr sur le site présentant le Rpe sur le site de l'agglomération du Cotentin</p> <p>Envoi du lien par mail permettant aux parents d'accéder directement aux informations demandées (ex : LAEP) Utilisation du simulateur pour calcul du coût d'accueil en crèche.</p>	<p>Peu de demandes en ligne</p> <p>Préférence du parent pour être en contact direct avec un interlocuteur lorsqu'il en a la possibilité.</p> <p>Demande de réhabilitation effectuée suite interruption.</p>	<p>Le relais est bien identifié comme lieu ressource de présentation et d'obtention des coordonnées des différents modes d'accueils.</p>	<p>Accentuer la communication</p> <p>Obtenir à nouveau l'habilitation</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Promouvoir l'outil monenfant.fr auprès des familles	<p>Présentation du site, information lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre ou par téléphone (nombreuses informations parentalité) ;</p> <p>Valoriser la complémentarité des informations fournies ne figurant pas sur la liste diffusée par le relais (type de</p>	<p>Un ordinateur avec connexion internet</p> <p>Renouvellement de l'habilitation en cours de traitement</p> <p>RDV physique</p>	<p>Identification comme un site ressource par le parent</p> <p>Information plus complète à destination des parents permettant de mieux cibler leur recherche et d'aller vers un AM dont les conditions d'accueil</p>	2024-2028	<p>Habilitation du RPE</p> <p>Nombre de demandes en ligne traitées</p> <p>Retour des AM contactées par un parent suite à la consultation du site monenfant.fr</p>

		logement, conditions d'accueil, activités proposées,...)  Répondre aux demandes en ligne.		proposées corresponde nt aux attentes du parent		
--	--	---	--	--	--	--

PROJET



## **Mission renforcée 1 : Le guichet unique d'information :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information. Pour rappel, la réussite de cette mission est attestée par l'atteinte de l'indicateur suivant :

« *Le Rpe est l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil. En cas de contrôle, la Caf vérifie par tout moyen l'effectivité de :*

- *La centralisation des demandes des familles par le Rpe sur le territoire,*
- *L'habilitation sur le site monenfant.fr,*
- *Les réponses aux demandes d'information en ligne. »*

### **Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée**

Présence sur le territoire de différents modes d'accueil : collectif, individuel à domicile ou en MAM, associations de garde à domicile), dont les caractéristiques et fonctionnement ne sont pas toujours clairement identifiés par les parents.

Nombreuses familles à la recherche d'un mode d'accueil.

Changement de nom du Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance, le public à la recherche d'un mode d'accueil quel qu'il soit, doit se sentir plus légitime à pousser la porte du relais.

L'implantation du RPE au sein du pôle petite enfance permet d'accueillir et de réorienter vers le relais les parents venus chercher des informations sur le mode d'accueil collectif afin de leur transmettre l'information concernant l'ensemble des différents modes d'accueil du territoire.

Autres modes d'accueil vers lesquels ils devront se tourner si leur premier choix vers un mode d'accueil collectif n'obtenait pas une réponse favorable ou ne répondait finalement pas à leurs besoins.

Ces entretiens permettant également d'amener le parent à poser un autre regard sur la profession et de la valoriser.

Rpe connu et reconnu sur le territoire, ancienneté et dynamisme.



ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Le Rpe comme interlocuteur unique et privilégié pour informer et recenser les demandes d'accueils tous modes confondus	<p>Accueil des familles</p> <p>Recensement des besoins</p> <p>Rdv information modes d'accueil</p> <p>Centralisation et suivi des demandes</p> <p>Participation à la commission d'attribution des places en crèche</p>	<p>Accueil avec ou sans RDV</p> <p>Un bureau au sein de la crèche.</p> <p>Moyens humains</p> <p>Travail en partenariat :</p> <p>-avec la crèche : orientation des familles venant pour des renseignements sur la crèche vers le RPE</p> <p>-avec la PMI : relais d'information et orientation vers le relais suite RDV suivi de naissance.</p> <p>-avec les mairies : Information du dispositif en place pour communication aux familles.</p>	<p>Sollicitation par les familles de la présentation des différents modes d'accueils</p> <p>Court délai de traitement des demandes</p>	La durée du projet	<p>- Nombre de familles reçues en RDV</p> <p>« info mode d'accueil »</p> <p>- Nombre demandes de parents pour 1 garde d'enfant tous modes d'accueil confondus + suites données (suivi avec extraction logiciel pro RPE), nombre de demandes issues de « mon-enfant.fr »,</p> <p>- Actions en faveur de la reconnaissance du rôle de guichet unique du RPE ⇒</p> <p>Dépliants de présentation du RPE transmis aux mairies, info aux élus, collaboration avec l'EAJE local.</p> <p>- Mise à jour régulière des données du RPE notamment sur « mon-enfant.fr »</p> <p>Retour qualitatif des familles suite à la présentation qui leur a été faite.</p>
2	Répondre aux demandes d'information en lignes via monenfant.fr	Recevoir et répondre aux demandes d'information des familles	Demande de renouvellement de l'habilitation effectuée, en cours de traitement.	Une réponse rapide apportée à chaque demande transmise		Nombre de demandes en ligne traitées dans le délai imparti.

## Mission 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel :

### ➤ Thème 2-1 : Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels :

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>-Forte fréquentation des RDV info modes d'accueil :</p> <p>2020 : 110 demandes d'accueil, 13 info. modes d'accueil et 29 suivis de demandes.</p> <p>2021 : 130 demandes d'accueil, 12 info. modes d'accueil et 14 suivis de demandes.</p> <p>2022 : 146 demandes d'accueil, 16 info. modes d'accueil et 19 suivis de demandes</p> <p>Au 19/05/23 : 11 info. modes d'accueil, 103 recherches modes d'accueils.</p> <p>Multiplication des contacts et des moyens de contacts différents par le relais pour obtenir la mise à jour des disponibilités par les AM.</p> <p>Peu de retours d'avis d'accueils et de fins d'accueils, ou manque d'information ne permettant pas de les traiter (identité de l'enfant).</p> <p>Demande d'accueil à la crèche Les Bout' en train ayant obtenu un refus en 2021 : 49 en 2022 : 55</p>	<p>Une diversité des modes d'accueils présents sur le territoire</p> <p>Des demandes en nombre important, réalisées de plus en plus tôt par les familles De plus en plus de demandes de familles en provenance des territoires voisins.</p> <p>Peu de mouvements de disponibilité pour des accueils en cours d'année, essentiellement dernier trimestre de chaque année du fait du départ des enfants suite à leur scolarisation.</p> <p>Besoin de relancer régulièrement afin de connaître les disponibilités des AM.</p> <p>Une connaissance par les AM de la non-obligation de transmettre les avis d'accueil au Rpe.</p> <p>Nombre insuffisant de places d'accueil collectif pour répondre au 1<sup>er</sup> choix des parents.</p>	<p>Les demandes en horaires atypiques et pour un nombre d'heures peu important peinent à trouver un mode d'accueil qui réponde à leur demande.</p> <p>Des parents se retrouvent en difficulté pour reprendre le travail à la fin du congé maternité, nécessitant quelquefois la prise d'un congé parental en attendant le début d'accueil.</p> <p>La demande d'accueil importante n'exige plus la mise à jour des disponibilités par les AM pour contractualiser, le parent ayant l'ensemble des coordonnées sur la liste transmise.</p> <p>Difficulté à établir le suivi de l'aboutissement des demandes.</p> <p>Accompagnement vers un autre mode d'accueil que le collectif.</p>	<p>Réfléchir à un outil de communication permettant d'informer directement les AM des demandes à critères spécifiques (jumeaux, remplacements, horaires d'accueils,...) pour une mise en relation.</p> <p>Perpétuer les relances de mises à jour des disponibilités auprès des AM.</p> <p>Être en capacité de fournir une liste précise répondant aux demandes spécifiques</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Perpétuer l'accompagnement des familles à la recherche d'un mode d'accueil	<p>Recevoir les familles en RDV</p> <p>Préparer le parent à la première prise de contact et aux rencontres avec les AM</p> <p>Les amener à cerner au mieux leurs besoins et attentes afin de préparer la rencontre en amont</p> <p>Estimer les coûts de revient des différents modes d'accueils</p> <p>Donner à connaître des modes de gardes moins connus mais pouvant répondre aux besoins atypiques : garde à domicile</p>	<p>Logiciel de gestion du relais permettant l'édition de listes y compris les spécificités d'accueil.</p> <p>Simulateur du salaire mensualisé sur Pajemploi</p> <p>Via le simulateur sur monenfant.fr</p> <p>Etre en contact avec les associations du territoire de l'agglomération du Cotentin.</p> <p>Obtention de supports actualisés pour diffusion aux familles.</p>	<p>Transmettre l'information aux familles par le moyen qui leur convient le mieux.</p> <p>Adaptation entre le besoin de la famille et l'offre d'accueil de l'AM.</p>	2024-2028	<p>Nombre de familles reçues en RDV</p> <p>Nombre de demandes de listes</p> <p>Nombre de contacts mise à jour des disponibilités par les AM</p> <p>Retour des parents ayant un besoin spécifique d'accueil pouvant poser difficulté</p>
2	Transmettre une liste la plus à jour possible Remplacé par : Garantir la mise à jour continue de la liste et des	<p>Tenir la liste à jour en permanence</p> <p>Effectuer la modification</p>	<p>Envoi par courrier et par mail</p> <p>Temps nécessaire à consacrer.</p>	<p>Faciliter la recherche du parent</p> <p>Eviter les sollicitation</p>	Action pérenne	Nombre de demandes de liste

	<p>disponibilités d'accueil.</p>	<p>à chaque sollicitation</p> <p>Création d'une nouvelle fiche de mise à jour des disponibilités qui reprendrait les informations connues du relais, à corriger par l'AM, (exemple : enfants accueillis)</p>	<p>Travail à mener avec les référents et le service informatique du nouveau logiciel de gestion du relais.</p> <p>Mise à disposition des AM lors des temps d'animation, d'une feuille permettant d'informer des disponibilités à venir.</p> <p>Ajout des 2 feuillets d'avis d'accueil au livret personnalisé d'accueil de l'enfant donné au parent lors des Rdv contractualisation</p>	<p>s inutiles des AM.</p>		<p>Nombre de contacts suivi de demande</p> <p>Retour des parents sur la fiabilité des informations transmises</p>
--	----------------------------------	--	--	---------------------------	--	---



➤ **Thème 2-2 : Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur :**

<b>DIAGNOSTIC</b>			
<b>Données</b>	<b>Constats</b>	<b>Analyse</b>	<b>Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet</b>
<p>Contacts reçus ayant pour motif principal « rôle du particulier employeur/ soutien administratif » :                      2020 : 266 soit 52 % (du total des contacts reçus parents.)                      2021 : 228 soit 44%                      2022 : 273 soit 51%</p> <p>Accueil physique de parents avec ou sans RDV pour motif principal « rôle du particulier employeur/ soutien administratif » :                      2020 : 89                      2021 : 98                      2022 : 120</p> <p>Réunions d'informations thématiques : convention collective, mensualisation, congés payés.                      (Voir tableaux p.31 et 32)                      Fiches explicatives et de support aux calculs créées par le réseau, téléchargeables sur internet.</p>	<p>Le parent cherche avant tout un mode d'accueil, il devient particulier employeur par obligation.</p> <p>Le parent se repose quelquefois sur son assistant maternel par facilité, méconnaissance ou excès de confiance.</p> <p>La nouvelle convention collective a suscité de nombreuses sollicitations du fait des changements applicables aux contrats existants.</p> <p>Satisfaction du parent suite aux renseignements apportés et à l'accompagnement dans les démarches.</p>	<p>Un besoin du parent d'être informé dès le premier contact de la nécessité de son implication, de ses droits et devoirs.</p> <p>Des parents ont ainsi pris pour la première fois contact avec le Rpe.</p> <p>L'information est transmise par l'animatrice du relais (neutralité), ce qui peut éviter d'éventuelles tensions entre parents et AM par la suite.</p>	<p>Impliquer le parent dans son rôle de particulier employeur</p> <p>Rendre plus autonome les parents en portant à leur connaissance les fiches outils du réseau et accompagner leur première utilisation.</p> <p>Perpétuer les temps d'information en soirée en commun avec d'autres Rpe.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Permettre aux parents d'assumer leur rôle de particulier employeur	<p>Faire des AM le relais du RPE en les incitant à orienter les parents vers le relais pour un accompagnement à leur fonction en amont de la signature du contrat.</p> <p>Distribution de documents Charte des bonnes relations employeur/salarié.</p> <p>Promotion de la Charte qualité de l'accueil individuel.</p> <p>Transmission du guide pratique du réseau systématiquement aux nouveaux parents-employeurs.</p> <p>Information du droit à la formation continue des AM</p> <p>Orientation vers les instances partenaires compétentes</p>	<p>Coopération des AM</p> <p>Instaurer une relation de confiance avec les AM</p> <p>Disponibilité suffisante de l'animatrice pour pouvoir répondre à la demande de RDV individuels.</p> <p>Fiches outils du réseau petite enfance</p> <p>Livret d'accueil personnalisé de l'enfant délivré aux familles</p> <p>Logistique permettant la mise en place de réunions thématiques</p> <p>Efficacité des relations partenariales avec les différentes instances</p>	<p>Information des parents dès le début de contrat, évitant les écueils pouvant amener à des ruptures de contrat.</p> <p>Echanges avec l'AM davantage orientés vers les attentes des parents et la qualité de l'accueil de l'enfant plutôt que sur la partie administrative</p> <p>Apporter une réponse ou une orientation à chaque besoin</p>	La durée du projet	<p>Diminution du nombre de de médiation/ conflits</p> <p>Nombre de contacts pour « rôle du particulier employeur/ soutien administratif »</p> <p>Nombre de réunions thématiques proposées.</p> <p>D'ici la fin du projet, une campagne sera menée par le biais d'un questionnaire transmis aux AM et aux familles ayant pour but d'évaluer le niveau de satisfaction de l'accueil et de la communication entre les 2 partis. Le choix de l'intitulé des questions s'appuyant sur la Charte Nationale d'accueil du jeune d'enfant.</p>

## 5.2. 5.1. L'information et l'accompagnement des professionnels

### Mission 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels :

➤ **Thème 1-1 : Informer les professionnels sur le métier :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>Nombre de contacts (pouvant concerner plusieurs fois la même personne) reçus pour information agrément/formation initiale :</p> <p>2020 : 20 2021 : 17 2022 : 10</p> <p>Nouvelles agréées :</p> <p>2020 : 8 2021 : 7 2022 : 3</p> <p>Mise à disposition des plaquettes du département présentant le métier d'AM</p> <p>Suivi avec le PMI de l'évolution des demandes de futures candidates.</p> <p>Présentation du métier lors de ces réunions conjointes avec la PMI</p> <p>Réunions d'information à destination des AM en activité sur les spécificités de leur métier :</p> <p>Convention collective : 6 AM, Retraite : 10 AM Mensualisation / Congés payés : 11AM</p>	<p>Une diminution du nombre de personnes souhaitant des informations sur le métier.</p> <p>Les AM qui viennent se renseigner souhaitent de plus en plus exercer en MAM.</p> <p>Complémentarité des missions</p> <p>Partage d'information concernant les prises de contact avec les candidates</p> <p>Présentation des missions du RPE</p> <p>Transmission des informations aux AM nécessaires à la bonne application de la législation du travail et du droit conventionnel.</p>		<p>Communiquer sur les réunions d'information (site aggro et en mairies)</p> <p>Participer aux réunions de présentation du métier conjointe avec la PMI.</p> <p>Participer à la formation initiale des AM en binôme.</p>

<p>Veille importante en période COVID, transmission des protocoles.</p>	<p>En réponse aux différentes inquiétudes et difficultés recensées ou anticipées.</p> <p>Nombreux protocoles, complexes, difficile à interpréter par les AM. Manque d'informations fiables à transmettre à certaines périodes.</p>		
---	--	--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	<p>Apporter un premier niveau d'information aux futurs professionnels</p>	<p>Proposition de RDV et distribution de supports</p> <p>Information : droits et devoirs des AM</p> <p>Inscription aux réunions d'information</p> <p>Renseignement sur les métiers de la petite enfance.</p> <p>communication concernant les dates de sessions de formation</p> <p>Participation formations et réunion</p>	<p>RDV</p> <p>Brochure du CD50</p> <p>Référentiel de l'accueil individuel</p>	<p>Une présentation des particularités des métiers de l'accueil individuel, permettant aux éventuels candidats de conforter ou non leur projet.</p> <p>Une ouverture vers les possibilités d'évolution des métiers de la petite enfance.</p>	<p>La durée du projet</p>	<p>Nombre de contacts de candidats au métier d'AM</p> <p>Nombre de contacts information métiers de la petite enfance</p>
2	<p>Porter à la connaissance des AM, les spécificités de leur profession</p>	<p>Réunions d'informations partenaires (pôle emploi,...)</p> <p>Communication Webinaires des partenaires et organisations syndicales</p> <p>Formation droits et devoirs des AM</p>	<p>Relations partenariales (centre de formation, représentant d'organismes partenaires)</p> <p>Moyens logistiques</p>	<p>Maintien des AM existantes en activité</p>		<p>Nombre de participants aux réunions</p> <p>Formations proposées sur la thématique : <i>organiser et développer son parcours professionnel</i></p>



➤ **Thème 1-2 : Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>Progression des inscriptions : 20 AM inscrites au 22/09/21 46 AM inscrites au 15/04/23</p> <p>Envoi de mails de relance pour inciter à l'inscription accompagnés du guide utilisateur. Sondage lors de la fiche de mise à jour des disponibilités des motifs de non-inscription afin de lever les freins.</p> <p>Proposition d'accompagnement individuel au relais.</p> <p>5 AM reçues individuellement en RDV au relais pour être accompagnées à l'inscription en 2023.</p>	<p>Des inscriptions en augmentation.</p> <p>53% d'AM en activité inscrites au 15/04/23</p> <p>Nécessité de relancer régulièrement, voire d'échanger directement des freins à l'inscription. Des réticences à s'inscrire par manque d'aisance à manier l'outil informatique (scan,...).</p> <p>Une volonté à ne pas vouloir s'inscrire car agréées mais en cessation temporaire d'activité ou qui n'accueilleront plus de nouveaux enfants jusqu'à leur retraite.</p> <p>Une méfiance à divulguer ses coordonnées (spam et démarchages).</p> <p>Des difficultés pour certaines à trouver du temps pour effectuer leur inscription.</p>	<p>Un manque de confiance envers la publication d'informations sur internet.</p> <p>Un sentiment de doublon pour certaines avec la liste transmise au relais.</p> <p>Une préférence pour que le parent demande la liste au relais afin qu'il puisse également obtenir des informations sur son rôle de particulier employeur, ou les informations nécessaires à la première prise de contact.</p> <p>Certaines ne souhaitent pas tenter de se réinscrire suite à la refonte du site.</p> <p>Temps nécessaire à l'inscription et à la mise à jour des disponibilités.</p>	<p>Valorisation du site, argumenter sur l'intérêt de s'inscrire, plutôt que sur le caractère obligatoire.</p> <p>Accompagnement à la mise à jour des disponibilités pour celles déjà inscrites.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Promouvoir le site monenfant.fr auprès des AM comme un outil professionnel	<p>Valoriser les retours d'expériences positives.</p> <p>Information sur le détail des conditions d'accueils proposées, la gratuité du service.</p> <p>Accompagnement des non-inscrites en activité à l'utilisation du site</p> <p>Accompagnement à la mise à jour des disponibilités.</p>	<p>Echanges entre pairs</p> <p>Proposition d'accompagnement à l'inscription au relais</p> <p>Relance par mail</p> <p>Prise de contact individuelle par téléphone.</p> <p>Envoi par mail des guides utilisateurs.</p> <p>Possibilité d'accéder à un ordinateur et à une imprimante à la maison du Cotentin de Douve et Divette + conseiller numérique</p>	<p>Augmentation du nombre d'AM inscrites sur le site</p> <p>Enrichir l'information à destination des parents.</p> <p>Percevoir le site monenfant.fr comme un outil ressource et de valorisation de leur métier</p>		<p>Augmentation du pourcentage d'AM en activité inscrites.</p> <p>Nombre d'AM accompagnées individuellement par le relais.</p>

➤ **Thème 1-3 : Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>Participation aux journées départementales des assistants maternelles en 2023 : 9 AM</p> <p>Tentative infructueuse de partenariat avec les RPE de proximité pour l'obtention d'un groupe conséquent et le partage des coûts.</p> <p>Réussite de la mise en place de séances d'analyse de pratiques depuis novembre 2022.</p> <p>3 séances de 2h/an (novembre, mars, juin)</p> <p>Moyenne de 7 assistantes maternelles par séance.</p> <p>Participation de 10 assistantes maternelles différentes au total depuis novembre 2022.</p> <p>Conférence sur le langage et café débat sur le sommeil de l'enfant.</p> <p>Sollicitation des AM pour des questionnements sur le développement de l'enfant, les relationnel avec les familles, les pédagogies actuelles lors des temps d'animation, de RDV ou par téléphone.</p>	<p>Permet la rencontre entre pairs, le sentiment d'appartenance à un groupe et l'enrichissement des pratiques professionnelles.</p> <p>Difficulté à trouver un intervenant spécialisé. Coût financier important.</p> <p>Difficulté à mobiliser les AM hors temps de travail et en soirée ayant nécessité plusieurs reports de séances avant l'obtention d'un groupe suffisamment conséquent.</p> <p>Retours positifs des participants malgré l'absence de l'animatrice lors des échanges qui était un frein à la participation des AM.</p> <p>Partages d'expériences, levées d'inquiétudes.</p> <p>Un besoin d'écoute important du fait qu'il s'agit exclusivement d'AM accueillant seule à leur domicile.</p> <p>Remise en question, recherches de solutions, réflexion sur la posture professionnelle à adopter entre pairs et avec l'animatrice. Orientation possible vers les services compétents (PMI, ...)</p>	<p>Engagement dans une démarche d'amélioration de la pratique professionnelle</p> <p>Souhait des AM de maintenir ces séances à un rythme régulier.</p> <p>Soutien et enrichissement à la pratique professionnelle</p> <p>Amoindrissement du sentiment d'isolement</p>	<p>Motivation des AM pour adhérer et participer à ses temps.</p> <p>Valoriser ces engagements</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Perpétuer les séances d'analyse de la pratique professionnelle	Permettre la tenue d'analyse de la pratique professionnelle à raison de 6h/an	Intervenant  Coût financier important  Mise à disposition de locaux	Soutien à la pratique quotidienne du métier		Nombre de séances d'analyse de la pratique  Nombre d'AM ayant participé à une séance d'analyse de la pratique
2	Permettre aux AM d'approfondir leurs connaissances, de questionner leurs pratiques actuelles auprès d'intervenants spécialisés, et d'en échanger entre pairs.	Mise en place de conférences ou réunions thématiques  Conférence à grande échelle sur l'évolution du métier d'AM par un sociologue  Réunion d'information sur la formation continue	Coût financier  Intervenants  Mise à disposition de locaux  Projet partagé agglo/villes.  Travailler avec les organismes de formation.	Soutien à la pratique quotidienne du métier  Evolution des pratiques  Meilleur connaissance et reconnaissance du métier  Démarche d'amélioration de la pratique professionnelle		Nombre de réunions thématiques proposées sur la durée du projet  Nombre d'AM ayant participé aux réunions.  Nombre d'AM ayant participé à la réunion parties en formation

## Mission 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques :

### ➤ Thème 2-1 : Organiser des ateliers d'éveil :

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>3 à 4 matinées d'animations en période scolaire</p> <p>Accueil de plusieurs groupes par matinée</p> <p>Nombre de matinées d'éveil proposées : 2020 : 69 séances (COVID) 2021 : 117 séances 2022 : 170 séances Au 30/06/2023 : 110 séances</p> <p>Fréquentation des animations : AM et enfants différents : 2020 : 47 AM / 100 enfants 2021 : 45 AM / 113 enfants 2022 : 47 AM / 143 enfants</p> <p>Participations totales à l'année : 2020 : 463 AM / 817 enfants 2021 : 538 AM / 1038 enfants 2022 : 1008 AM / 2008 enfants</p> <p>Animations en partenariat ou avec intervenant : bibliothèque, ludothèque, EHPAD, éveil musical, éveil corporel, éveil culturel.</p>	<p>Forte demande de participation</p> <p>Respect du rythme de sommeil des enfants.</p> <p>Augmentation des propositions d'animations pour tenter de répondre à la demande.</p> <p>Souhaits des parents employeurs que leur enfant puisse participer aux matinées d'éveil</p> <p>Optimisation des inscriptions (absences, liste d'attente, roulement...)</p>	<p>Offre diversifiée et en nombre important.</p> <p>Difficulté à accueillir chaque groupe une fois par semaine malgré tout</p> <p>Gestion prenante des inscriptions.</p>	<p>Pérenniser l'offre existante</p> <p>Réflexion sur l'organisation des matinées d'éveil en concertation avec les membres du groupe de travail petite enfance</p> <p>Mettre en place une organisation optimisée, une équité d'accès, tout en permettant un accès privilégié de certains professionnels (nouvelles agréées)</p>

Sorties plein air	Mobilisation des AM, y compris pour les sorties ou activités demandant le transport des enfants sur des lieux hors du territoire de Douve et Divette.	Continuer de proposer cette ouverture sur l'extérieur permettant l'éveil culturel et à la nature.	
-------------------	---	---	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mettre en place une organisation optimale	Recensement des besoins, constats et recherche de solutions lors des comités de pilotage et du bilan annuel.	Amener à une réflexion du groupe de travail autour des besoins recensés sur le territoire  Mise à disposition d'un espace plus grand  Possibilité d'aménagement et de stockage de matériel	Une proposition de participation par semaine au minimum par AM		Nombre d'assistants maternels et d'enfants différents participant aux animations.  Peu ou pas de liste d'attente.
2	Pérenniser l'offre existante	Maintenir les différents partenariats	Mise à disposition de locaux adaptés  Possibilité de stockage du matériel  Réunions de travail préparatoires avec les partenaires  Budget destiné aux intervenants extérieurs et aux sorties	Participation des AM et des enfants aux différentes animations proposées  Conditions d'accueil satisfaisantes du public	La durée du projet	Nombre de participations aux activités proposées  Diversité des animations proposées et des partenariats

3	<p>Garantir un accès équitable aux animations</p> <p>Règlement de fonctionnement et charte d'accueil</p>	<p>Règlement de fonctionnement et charte d'accueil</p> <p>Définir les règles à respecter lors des ateliers.</p> <p>Etablir les critères de participation permettant de couvrir un large public mais également une régularité des participations</p>	<p>Implication des différents acteurs</p>	<p>Pouvoir s'appuyer sur le règlement et la charte pour organiser les temps d'éveil.</p> <p>Une qualité d'accueil au quotidien</p> <p>Un support à l'observation et à l'évolution des pratiques professionnelles.</p>		<p>Ecriture et validation des supports par le groupe de travail</p> <p>Mise en application du règlement et de la charte.</p> <p>Adhésion des AM au deux documents.</p>
---	--	---	---	---	--	--

PROJET

➤ **Thème 2-2 : Accompagner le parcours de formation des professionnels :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>Départs en formation :                      en 2020 : 10                      en 2021 : 5                      en 2022 : 7                      au 30/04/23 : 3</p> <p>Travail partenarial des relais de l'agglomération du Cotentin permettant une offre plus riche de formations sur le territoire.</p> <p>Intitulés de formations suivies en 2023 :                      « Favoriser le jeu libre et aménager ses espaces »,                      « Parler avec un mot, un signe », « Comprendre le handicap pour mieux accompagner l'enfant ».</p> <p>Distribution annuelle des catalogues de formations par mail et lors des animations ou RDV.</p> <p>Informations sur le droit à la formation continue auprès des parents-employeurs et des assistants maternels par le biais des brochures du réseau.</p> <p>Recueil des souhaits de formation, prise de pré-inscription, transmission aux organismes.</p> <p>Valorisation des retours d'expérience</p>	<p>Des AM qui acceptent difficilement de consacrer du temps à leur professionnalisation, en dehors du temps d'accueil des enfants.</p> <p>Majoritairement les AM ne souhaitent pas impacter les familles de leur départ en formation, raison pour laquelle elles priorisent les départs le samedi, ce qui pose à nouveau la difficulté de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.</p> <p>Des AM qui commencent à s'autoriser à partir sur le temps d'accueil des enfants.</p> <p>Un partenariat complexe et qui peut sembler unilatéral avec les organismes de formations.</p> <p>Des délais de mise en place des formations trop longs pouvant entraîner le renoncement ou le choix de suivre cette même formation en distanciel.</p>	<p>Le travail en réseau des RPE permet de réduire les délais d'obtention d'un groupe complet permettant la tenue de la formation.</p> <p>Commencé en 2021, le travail en réseau donne de bons résultats mais demande du temps de recensement des besoins, de concertation, et de logistique.</p> <p>Quelques « jeunes » agréées commencent à rejoindre les plus « anciennes », déjà assidues au départ en formation.</p>	<p>Sensibiliser les familles dès la contractualisation du droit à a formation continue facilitant par la suite la demande par les AM.</p> <p>Informers les nouveaux agréés du droit à la formation.</p>



<p>Sondage annuel auprès des AM des formations suivies.</p> <p>Peu de retours des formations suivies à distance.</p>			
--	--	--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Promouvoir le départ en formation continue auprès des parents-employeurs et des AM	<p>Information systématique du droit et des modalités de départ en formation</p> <p>Communication des propositions de formations</p> <p>Recensement des besoins et centralisation auprès des RPE partenaires permettant le déroulement des formations sur notre territoire.</p>	<p>Catalogue de formation IPERIA + organismes de formation à distance.</p> <p>Dépliants explicatifs AM et parent-employeurs du réseau petite enfance</p> <p>Temps d'éveil et d'analyse de pratique permettant la valorisation des apports des formations.</p> <p>Partenariat avec la crèche du pôle pour solutionner les éventuels besoins de garde le temps du suivi de formation, (place d'accueil d'urgence).</p> <p>Partenariat avec les puéricultrices de PMI pour rappel lors des visites de renouvellement</p>	<p>Proposer un large éventail de départ en formation</p> <p>Des AM ayant des connaissances plus à jour</p> <p>Une remise en question des pratiques</p> <p>Une meilleure qualité d'accueil des familles</p> <p>Un renforcement de l'identité professionnelle permettant un maintien dans la profession</p>	2024-2028	<p>Nombre AM différentes parties en formation</p> <p>Nombre de départs en formation total à l'année</p> <p>Nombre de formations se déroulant sur le territoire</p>

			<p>de l'obligation de recherche d'amélioration de la pratique professionnelle</p> <p>Travail partenarial des RPE permettant l'aboutissement des demandes au plus près du domicile</p>			
2	<p>Permettre aux AM d'accéder à de nouveaux outils de professionnalisation.</p>	<p>Proposer la création d'une carte d'identité professionnelle ou d'un projet d'accueil.</p> <p>Valoriser les retours d'expériences de départ en formation continue par les échanges.</p>	<p>Réunion en soirée</p> <p>Salle à disposition</p> <p>Implication des AM</p> <p>Avec soutien d'un intervenant (coût financier) ou binôme collègue RPE</p>	<p>Reconnaissance de la qualité de l'accueil</p> <p>Susciter l'envie d'enrichir ses connaissances et compétences</p> <p>Réduire les disparités entre les nouvelles agréées et les plus expérimentées.</p>		<p>Participation des AM aux groupes de travail</p>

PROJET

## Mission 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier :

### ➤ Thème 3-1 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels :

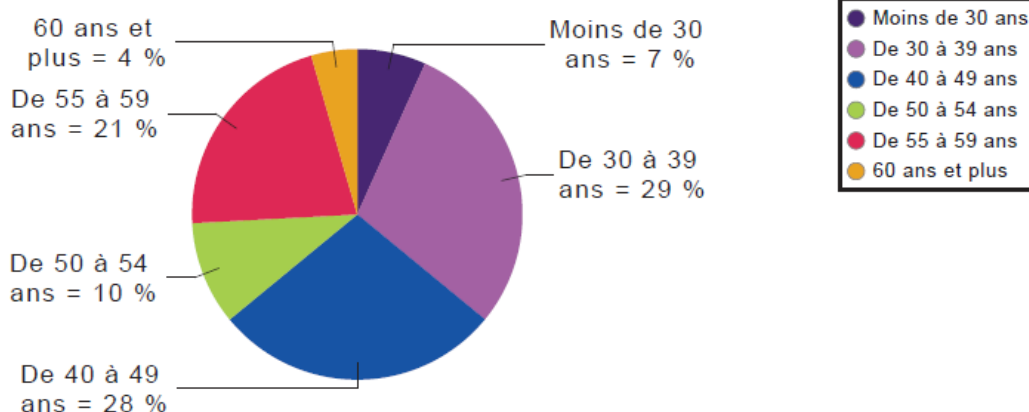
DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
Aucune AM n'a informé le relais de sa sous-activité	Actuellement le territoire n'est pas concerné par la sous-activité subie. Seules celles qui le souhaitent n'utilisent pas la totalité de leurs agréments par choix	La forte demande permet à tous d'accueillir le nombre d'enfants souhaités pour le moment.	/

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Accompagner le cas échéant une AM qui ferait part d'une sous-activité subie	<p>Proposition de RDV</p> <p>Etude des conditions d'accueils proposées</p> <p>Reconnaissance des freins éventuels</p> <p>Proposition d'actions à envisager (formation, analyse de pratique, fréquentation des matinées d'éveil,...)</p>	Entretien en RDV	Permettre la levée des freins à l'accueil de nouveaux enfants par l'AM	Lorsque la situation se présente	Nombre d'AM accompagnés dans la recherche de solutions

➤ **Thème 3-2 : Promouvoir le métier d'assistant maternel :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>Vieillesse de la population</p> <p>Répartition par âge des AM en activité au 31/12/21</p> <p>Nombreux départs en retraite/ nombre de nouveaux agréés :                      2020 : 8 nouvelles agréées / 9 fins d'activité                      2021 : 7 nouvelles agréées / 7 fins d'activité                      2022 : 3 nouvelles agréées / 11 fins d'activités.</p> <p>Article annuel dans chaque bulletin des communes</p> <p>Présentation du métier lors de la journée thématique sur le sommeil (action : 1000 premiers jours) et du forum des métiers.</p> <p>Evénement partenarial avec la ludothèque pour valoriser le métier auprès d'élèves préparant le CAP AEPE</p> <p>Information des aides auxquels les candidats à l'agrément peuvent prétendre</p>	<p>25.8% ont 55 ans et +</p> <p>Les départs ne sont plus compensés en 2022 par les nouveaux agréés.</p> <p>Du 01/01/20 au 31/12/2022 : 18 nouvelles agréées pour 27 fins d'activités</p> <p>Partenariats avec les communes</p> <p>Promotion auprès du grand public et mise en valeur des actions en commun avec les AM au RPE.</p> <p>Mise en place d'ateliers d'éveil sensoriel par les élèves à destination des AM.</p>	<p>Besoin de renouvellement pour assurer la pérennité de l'offre.</p> <p>Permet la diffusion de l'information par des partenaires</p> <p>La participation des AM et les échanges ont permis de valoriser l'image du métier auprès des élèves.</p> <p>Permet d'apporter de la cohérence à l'entrée dans un nouveau métier.</p>	<p>Entrer dans une phase d'action après une phase de sensibilisation réalisée.</p> <p>Promouvoir le métier au sein de forums des métiers ou petite enfance des communes environnantes.</p> <p>Actions au sein d'établissements scolaires, pôle emploi, mission locale.</p>

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021



Personnalisé CA COTENTIN ANC CDC DOUVE ET DIVETTE 2021

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoess-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Développer un plan d'action de communication pour valoriser l'image de la profession à l'échelle de l'agglomération du Cotentin voir de Cherbourg-en-Cotentin	<p>Mettre en place un événement (antenne délocalisée forum petite enfance)</p> <p>Partenariat avec la MEF, pôle emploi</p> <p>Vidéos de la CAF pour promouvoir le métier</p> <p>Actions menées en partenariat avec les AM</p> <p>Rencontre avec les scolaires, personnes en reconversion, présentation du métier accompagnée d'AM ambassadrice.</p> <p>Exposition photo itinérante.</p>	<p>Partenariat avec d'autres RPE permettant la mise en place d'un évènement.</p> <p>Appui de la coordinatrice CAC</p> <p>Travail à l'échelle de l'agglomération. Construit avec Cherbourg, et la CAF</p> <p>Intervenants</p> <p>Coût financier</p> <p>Autres partenaires institutionnels, financiers, mairies,</p>	Réduire le déficit d'image et rendre plus attractive la profession.		<p>Nombre de personnes venues à l'évènement.</p> <p>Nombre d'intervenants et d'interventions (ateliers, conférences)</p>